



ASSEMBLEE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

Session extraordinaire de 1995

SEANCE DU LUNDI 10 JUILLET 1995

COMPTE RENDU INTEGRAL

SOMMAIRE

Pages

Excusée.	2
Communication	2
Ordre du jour.	2
Déclaration du Collège	
Discussion (Orateurs: MM. Bernard Clerfayt, Michel Lemaire, Mme Evelyne Huytebroeck, MM. Jacques De Coster, Emile Eloy, Philippe Smits, Benoît Veldekens, Mme Marion Lemesre, M. André Drouart, Mme Sylvie Foucart, MM. Stéphane de Lobkowicz, Serge de Patoul, Paul Galand, Mme Caroline Persoons et M. Georges Désir).	2

La séance est ouverte à

(M. Daïf, Secrétaire, prend place au Bureau.)

(Le procès-verbal de la dernière réunion est déposé sur le Bureau.)

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

EXCUSEE

M. le Président. — A demandé d’excuser son absence: Mme Stengers.

COMMUNICATION

M. le Président. — M. Moock, appelé à siéger à la Chambre, est remplacé par Mme Mouzon qui devient membre effective. Elle est elle-même remplacée par M. Bultot, en qualité de suppléant appelé à siéger.

Je leur souhaite la bienvenue dans cette Assemblée.

ORDRE DU JOUR

Modification — Approbation

M. le Président. — Au cours de sa réunion du 29 juin 1995, le Bureau élargi a procédé à l’élaboration de l’ordre du jour des séances de ces lundi 10 et mardi 11 juillet.

Contrairement à ce qui a été annoncé dans l’ordre du jour, je vous propose de procéder à l’installation des commissions avant les votes, prévus à 11 heures, demain, mardi.

Si vous êtes d’accord, nous suspendrons donc la séance à ce moment, afin de réunir les commissions.

Puis-je considérer qu’il y a unanimité? (*Oui.*)

L’ordre du jour ainsi modifié est donc adopté.

DECLARATION DU COLLEGE

Discussion

(Application de l’article 36.9 du Règlement)

M. le Président. — L’ordre du jour appelle la discussion de la déclaration du Collège.

La parole est à M. Clerfayt.

M. Bernard Clerfayt. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, comme le rappelle très clairement l’accord du Gouvernement, la Commission communautaire française est une institution qui ne dépend pas de la Région bruxelloise mais ressortit à la Communauté française. A ce titre, nous sommes maintenant 65 et non plus 64 comme précédemment, le conseiller supplémentaire ne constituant, ici pas un groupe. Nous

sommes donc bien 65 conseillers francophones qui représentons plus de 85 pour cent de la population belge de notre région, plus encore, puisque celle-ci compte de nombreux francophones qui ne sont pas encore membres du corps électoral. Le fait francophone à Bruxelles dépasse donc largement 90 pour cent de la population. Il dépasse d’ailleurs largement Bruxelles; j’y reviendrai.

La Commission communautaire française doit dès lors inscrire son action dans le cadre de la présence de la Communauté française, en affirmant la prépondérance de celle-ci au sein de notre région.

Notre action visera, en premier lieu, à assurer une réelle coordination avec le Conseil de la Communauté française, malgré — c’est exact — des majorités asymétriques. C’est là, certes, un événement politique nouveau. Mais j’ose croire que les intérêts francophones que nous défendons seront également partagés par nos partenaires.

La défense de la francophonie à Bruxelles et dans la périphérie doit être l’affaire de tous les francophones, Wallons comme Bruxellois. Il appartiendra donc au Collège, mais également à notre Assemblée, de faire fonctionner correctement toutes les formes de concertation entre la Communauté française et notre Commission.

Mais, je le répète, le fait francophone à Bruxelles ne s’arrête pas aux seuls électeurs bruxellois, qui ont encore accru leur présence. Je comparerais notre Assemblée à un carré, dans la mesure où je lui vois quatre frontières. Nous devons renforcer notre action sur chacune d’entre elles.

La première est une frontière intérieure. Il s’agit de conforter et d’améliorer l’usage du français, la reconnaissance de la culture française par tous les locuteurs francophones de notre région. En de multiples endroits, la déclaration gouvernementale du Collège insiste sur une meilleure connaissance de la langue par la poursuite des efforts en matière d’alphabétisation, par des initiatives scolaires ou parascolaires visant à améliorer l’apprentissage de la langue — écoles de devoirs, accompagnement des jeunes en décrochage scolaire ou confrontés à l’absentéisme —, par un renforcement des initiatives en matière de lecture publique, de sensibilisation au théâtre, d’apprentissage aux arts visuels, etc., mais aussi par un plus grand retentissement de nos activités culturelles, en collaboration avec la Communauté française.

Le Collège s’engage donc à assurer une présence culturelle visible, expressive, de notre identité par le maintien et le renforcement d’infrastructures et d’activités culturelles à Bruxelles, en y organisant de grandes manifestations culturelles et sportives dont le rayonnement s’étendra à l’ensemble de la Communauté française, mais aussi en réalisant, sur la place des Martyrs, l’implantation d’une réelle présence — davantage qu’une vitrine — francophone.

Je ne m’étendrai pas plus longuement sur ces points de l’accord puisque d’autres orateurs interviendront sur ce sujet plus longuement au nom du groupe.

Notre deuxième frontière est également intérieure et concerne les nombreux allochtones que nous accueillons de manière permanente à Bruxelles. A ce titre, notre Commission communautaire française est en première ligne, avec les communes, pour l’intégration et la cohabitation des populations dites d’origine étrangère.

La participation progressive d’une composante très importante de notre population — plus de 25 pour cent de celle-ci — à notre culture et, plus généralement, à la citoyenneté bruxelloise est en jeu. Je me réjouis, d’une part, que les moyens soient main-

tenus et même accrus pour cette politique et, d'autre part, que cette politique se réalise à l'intervention des communes car celles-ci représentent les institutions les plus proches des citoyens et des quartiers et elles sont aussi les plus démocratiques.

Cette frontière me semble très importante car elle est la seule à assurer une certaine croissance de notre représentation politique dans la Région bruxelloise. Le fait que nous soyons à présent au nombre de 65 conseillers francophones — puisqu'un conseiller supplémentaire a été mis en place — n'est pas, à mon sens, sans lien avec la présence, dans notre Assemblée, de quatre conseillers bruxellois francophones d'origine étrangère.

La troisième frontière de notre Communauté francophone est liée au statut de capitale européenne qu'a Bruxelles et à la présence de nombreux organismes internationaux sur notre territoire. Cette présence fait craindre à certains un phénomène d'« anglicisation » ou de « franglicisation » de notre culture et de nos pratiques culturelles. Sur ce point, je me réjouis des engagements pris par le Collège et en particulier de tous les efforts qui seront entrepris pour affirmer cette culture française par des activités et manifestations d'envergure qui renforcent la reconnaissance du français comme première langue véhiculaire et comme langue principale de notre Région.

Pour certains extrémistes, la quatrième frontière est une frontière d'Etat. Le fait francophone à Bruxelles déborde largement nos frontières. Les Belges francophones sont plus nombreux en périphérie que les Flamands à Bruxelles. Alors que certains affirment leur communauté par des propos d'exclusion et de dénigrement de la culture des autres, surtout lorsqu'il s'agit de la culture française, notre fierté à nous, francophones, consistera en un approfondissement de nos liens avec les mandataires francophones de la périphérie. Je me réjouis que l'accord du Gouvernement soit très clair sur ce point. De notre point de vue, les facilités linguistiques dans la périphérie doivent permettre la défense et la reconnaissance de la langue et de la culture françaises.

Si une seule chose doit être modifiée au statut de la périphérie, il s'agit bien de ses limites. La périphérie doit vivre avec Bruxelles; à terme, elle devrait être intégrée dans la Région bruxelloise, francophone et tolérante. En attendant, nous devons défendre nos amis francophones contre cet impérialisme qui, au nom d'un principe d'homogénéité culturelle, refuse d'appliquer des droits inscrits dans la Constitution. L'usage des langues est libre, les facilités sont inscrites dans la Constitution, il nous revient de consolider clairement ce fait francophone au-delà de nos frontières.

D'autres intervenants du groupe PRL-FDF insisteront plus longuement sur divers autres éléments de la déclaration. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. Lemaire.

M. Michel Lemaire. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, mes Chers Collègues, si certains ont prêché le changement, nous pensons, pour notre part, être témoins d'une certaine stabilité, sur un point en tout cas. En effet, Président du groupe PSC à la COCOF sous la précédente législature, j'ai l'honneur de l'être encore aujourd'hui, même si le contexte est malheureusement totalement différent. Ceci sera le gage, je l'espère, que notre groupe, bien que hors de la majorité, sera le porte-voix d'une opposition constructive. Constructifs, nous le sommes d'entrée de jeu puisque nous ne vous en voulons pas pour la petite erreur que vous venez de commettre en ne me donnant pas la parole en premier lieu, Monsieur le Président.

Le PSC veillera à rappeler à la majorité que, même si elle est passée du rouge romain à un rouge plus bleuté, elle ne doit pas pour autant oublier les engagements pris sous la précédente législature, au risque de mettre à mal les efforts fournis et de décevoir bien des espérances, particulièrement dans les matières

pour lesquelles la COCOF est compétente et auxquelles beaucoup de Bruxellois sont sensibles.

Je vous remercie tout particulièrement, Monsieur Hasquin, pour votre brillant discours, véritable rappel de citations des hommes les plus célèbres. Vous avez cité Charles de Gaulle, Raymond Aron, en passant par Sollers et même Bismark. Je ne vous suivrai cependant pas sur le plan des références car je viens de lire un article évoquant un ouvrage qui remet en cause le prestige d'un certain nombre de personnages historiques. On y apprend des choses étonnantes, et parfois peu édifiantes, sur ces personnages. Comme cet ouvrage a été rédigé par Mme Morelli que j'aime bien, en collaboration avec l'ULB, vous comprendrez ma prudence, alors que j'étais prêt à citer Jules Destrée.

Je constate avec plaisir, Monsieur Hasquin, que vous vous chargez dès aujourd'hui d'enrichir notre culture française comme il se doit. Est-ce là le changement attendu ?

Ce qui nous chagrine, c'est que ce brillant art oratoire, ces multiples rappels à de nombreuses lectures ne sont pas le reflet d'un texte riche quant au fond.

La déclaration de votre Gouvernement est en effet, on peut le dire, très courte, encore plus courte et, sur bien des points, encore moins précise que ne l'était l'accord gouvernemental.

Ainsi, pour le PSC, nous le disons clairement, c'est le texte de l'accord qui sera le texte de référence de la nouvelle législation, la déclaration n'étant qu'un résumé incolore d'un texte qui n'était déjà pas, c'est un euphémisme, chargé d'idées très neuves.

Les élections ont permis de constater que 85 pour cent des électeurs bruxellois sont francophones. Il est donc clair qu'il faut mettre en évidence cette identité francophone et faire participer notre Région à la francité d'Europe et à la francophonie internationale.

Soutenir les institutions culturelles francophones, réaliser des accords de coopération avec la Communauté française pour l'enseignement et l'éducation permanente sont des points positifs du programme même si, soit dit en passant, il n'y a là rien de nouveau sous le soleil.

Cependant, Monsieur Hasquin, le groupe PSC estime que, même si un proverbe bien de chez nous dit « qu'il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis », il est totalement incohérent de prêcher ici tous les mérites d'une Région bruxelloise francophonissime, et de votre même fauteuil, mais sous une autre casquette, de voter de telle sorte qu'un élu néerlandophone d'un parti qui, de plus, s'oppose à vos thèses, puisse être reconnu comme groupe politique et siéger *de facto* au Bureau. Je ne veux pas, bien sûr, prendre à partie ladite personne; ce n'est pas notre propos. Mais aux yeux du PSC, c'est une véritable honte d'oser défendre au regard de tous des positions aussi incohérentes les unes par rapport aux autres suivant que vous siégez dans l'une ou l'autre Assemblée. Le seul plaisir que nous en retirons est l'aveu de discorde naissante au sein du groupe PRL-FDF.

Mais revenons à nos propos : Bruxelles, ville de la francophonie ! Nous avons toujours estimé qu'il y a lieu de mettre en exergue la francophonie largement majoritaire en Région bruxelloise. Mais, pour le PSC, il est essentiel aussi de ne pas renoncer à toute ouverture, à ce qui est « pluriculturel » en Région bruxelloise. Mon collègue Benoît Veldekens développera ce point tout à l'heure.

Voilà pour les principes.

Quelques points précis en matière culturelle méritent commentaires.

1. Une vitrine francophone à la place des Martyrs est un principe que nous avons toujours soutenu, et nous nous réjouissons de le voir repris.

2. L'idée d'une permanence juridique pour les artistes est intéressante, mais nécessite quelques précisions pour ne pas

aller à l'encontre des règles déontologiques qui règlent la profession libérale dont vous vous faites souvent le porte-voix. Qu'en est-il dans les faits, Monsieur Hasquin ? Une convention aurait dû être signée dont on nous avait promis la copie ! Jusqu'à ce jour, rien. Pouvez-vous nous dire, Monsieur le Ministre, ce qu'il en est ?

De plus, aucun objectif n'est fixé quant :

- au théâtre en dehors de ses infrastructures,
- à la Maison de la Francité,
- aux arts visuels,
- à l'action à l'égard des musées,
- Le paysage urbain
- Le plan sculpture
- à Téléd-Bruxelles.

D'autres questions vous seront encore posées par mon collègue. Vous nous aviez pourtant habitués, Monsieur Hasquin, dans le passé, à des discours du style professoral — ce qui est normal — où les lignes étaient clairement tracées.

M. Hervé Hasquin, Président du Collège. — Vous ne perdez rien pour attendre !

M. Michel Lemaire. — On retrouve bien encore un mot d'encouragement quant à l'organisation de grandes manifestations culturelles, mais aucune corrélation n'est établie avec les compétences de notre Assemblée en matière touristique. Ce point sera lui aussi développé ultérieurement. Nous attendons votre réponse dès demain matin, puisque nous ne perdons rien pour attendre !

En ce qui concerne les matières transférées, vous faites partie, Monsieur Hasquin, de ceux qui prônent, à raison, l'importance de l'enseignement. Il ne faudrait cependant pas tomber dans le panneau et laisser croire que notre Assemblée a de véritables compétences en matière d'enseignement. Vous le savez parfaitement, cette compétence reste, même après les accords de la Saint-Quentin, exclusivement à la Communauté française.

Nous nous permettons de rappeler, à cette occasion, que le groupe PSC a toujours et continue à s'opposer à toute régionalisation de l'enseignement.

Néanmoins, le rôle que notre Assemblée a à jouer est ni plus ni moins celui de pouvoir organisateur des écoles nombreuses et importantes en Région bruxelloise qui étaient provinciales avant la scission de la Province de Brabant.

Chacun sait que si un pouvoir organisateur n'est pas indépendant sur le plan de son subventionnement, il a néanmoins un rôle essentiel sur le plan de l'organisation des établissements scolaires dont il est responsable, et aussi au niveau de l'engagement du personnel enseignant ainsi que de la gestion de ce personnel, ce qui n'est pas sans problème.

C'est la première fois que notre Assemblée hérite de ce type de compétence. Nous osons espérer qu'elle l'exercera de manière exemplaire.

Nous espérons également que, dans ce cadre, vous veillerez, à l'occasion, à établir des synergies avec l'UCL, Saint-Louis ou l'ICHEC, en ce compris celles que vous prévoyez bien sûr avec l'ULB.

Pour dire vrai, le problème pourrait être plus inquiétant si, sous le couvert d'une coopération avec l'ULB, se cachait un réel projet de « fusion absorption » pour reprendre un terme courant dans le langage commercial avec l'enseignement supérieur ex-provincial. Pouvez-vous nous dire, Monsieur le Ministre, s'il est vrai que des accords auraient déjà eu lieu dans ce sens ?

Par contre, aucune piste concrète n'est tracée pour le CERIA ou l'Institut provincial des handicapés de l'ouïe et de la vue. Rien n'est dit quant à la gestion du patrimoine immobilier scolaire.

Silence sur la création d'une direction administrative définitive, mise en place pour gérer l'enseignement dans le respect de l'autonomie des établissements. Qui va en effet exercer concrètement la mission de pouvoir organisateur ? N'y aurait-il pas lieu de créer un comité *ad hoc* composé de personnes représentant toutes les tendances ? Est-ce que ce sera toujours le Collège ?

En matière de formation professionnelle, le principe que vous avancez d'une meilleure coordination entre les différents acteurs n'est pas nouveau — c'était en effet l'objet du décret que nous avons voté le 12 avril dernier —, il s'inscrit au contraire dans la continuité et nous paraît, bien sûr, essentiel.

Dans votre déclaration, vous vous engagez à mettre en œuvre le décret du 12 avril 1995 créant l'IBFP (Institut Bruxellois de Formation Professionnelle). Nous nous en réjouissons car nous l'avions réclamé vivement lors du vote au printemps dernier du décret relatif à l'agrément de certains organismes d'insertion socioprofessionnelle. Néanmoins, le mot « rapidement » qui est dans l'accord est gommé.

Est-ce fortuit ? Pouvez-vous nous rassurer quant au délai que vous vous êtes imposé pour mettre en place cet outil si important en matière de politique de l'emploi, point pour lequel vous vous êtes engagé dans votre programme électoral à remuer ciel et terre ?

Cette mise en place sera une occasion unique, pour vous, de témoigner concrètement de votre volonté de rompre avec des pratiques que vous dénonciez si bien dans l'opposition !

Dois-je vous rappeler que le décret prévoyait des primo-nominations, que le Collège précédent n'a pas pu mettre en œuvre dans le délai prescrit ? Tant pis donc, même si nous pensions qu'il n'était pas injuste d'offrir, par ce biais, une régularisation aux nombreux contractuels du FOREm qui ont été transférés.

Il reste cependant possible — c'est la responsabilité du Comité de gestion de Bruxelles-Formation — d'examiner toutes les candidatures qui ont été rentrées à la suite de l'appel public qui avait été lancé pour ces nominations et de recruter les meilleurs comme contractuels en attendant de pourvoir aux places disponibles au cadre par le Secrétariat Permanent au Recrutement, le SPR.

De plus, rien n'est dit sur le rôle central de la « commission consultative emploi-formation-enseignement » dont la mise en place est tant attendue.

Vous insistez, à raison, sur la nécessité de mieux coordonner l'ensemble des intervenants en matière de formation et vous placez dans la liste de ceux-ci les CEFA qui relèvent de l'enseignement. Mais au-delà de leur fonction dans le cadre de l'enseignement obligatoire, les CEFA ont fait la démonstration qu'ils étaient à même de s'intégrer dans des dispositions de formation pour jeunes chômeurs, notamment à l'occasion du Plan d'accompagnement des chômeurs.

Comme vous indiquez votre volonté de mettre particulièrement l'accent sur le développement de l'alternance emploi-formation, nous ne pouvons que vous encourager à pousser l'enseignement en alternance, et à ce sujet nous nous permettons deux suggestions.

1. On connaît le risque de remise en question du rôle des CEFA dans l'accueil des 18/25 ans. Ne peut-on envisager, tout en préservant la certification offerte par l'enseignement, de cofinancer ce public particulier qui, avec un retard certain, trouve enfin une voie de formation qui lui convient ?

2. En développant les synergies avec la politique économique de la Région, ne peut-on pas mieux mobiliser les em-

ployeurs bruxellois pour cette forme particulière d'enseignement qui trouve toute sa dimension lorsque le jeune en cours de formation a une réelle occupation en entreprise qui peut déboucher, qui devrait déboucher sur un emploi ?

En ce qui concerne la santé et l'aide aux personnes, vous avez, Monsieur le Ministre, énoncé douze axes. Permettez-moi de revenir sur certains de ceux-ci qui me paraissent essentiels.

— La clarification des objectifs est un point auquel mon groupe est attaché depuis longtemps. Dans l'accord gouvernemental, vous vous engagez à mettre sur pied dans l'administration un service d'évaluation transversal. Pouvez-vous nous préciser vos intentions à ce sujet ?

— Lors du vote du décret relatif à l'agrément des centres de planning familial, nous avons demandé avec insistance la reconnaissance de la formation de « conseiller conjugal ». Quelle est votre position à cet égard ainsi qu'en matière d'aide familiale ?

— Quant aux mécanismes de subsidiation devant assurer un équilibre entre les différents secteurs, nous tenons à rappeler combien le monde associatif se trouve trop souvent en difficulté financière parce que les subventions sont payées avec retard. Afin de porter remède à ce problème, nous redéposerons dans les tout prochains jours — nous ne serons peut-être pas les seuls — une proposition de décret fixant les échéances auxquelles doivent être payées les subventions et faisant courir de plein droit les intérêts de retard. Notre collègue Denis Grimberghs a déposé une proposition de décret en ce sens à la Communauté française. C'est déjà une obligation contenue dans le décret de transfert, mais il convient d'en traduire le principe dans les faits.

— Nous voudrions aussi plus de précision quant à l'engagement du Gouvernement de s'efforcer de trouver un emploi normal aux TCT.

— Dans le cadre des accords de la Saint-Quentin, la position du PSC était et reste claire, à savoir « les normes déterminant les critères d'accès des services aux personnes seront maintenues au niveau communautaire, et ce pour éviter que soient créées des barrières pour les personnes entre la Wallonie et Bruxelles ».

Le PSC a obtenu que ce principe soit appliqué en matière de politique d'aide aux personnes handicapées dans le cadre du décret wallon dit « Taminiaux ». En effet, le 7 octobre 1994, le CRW avait déposé un projet de décret relatif à l'intégration des personnes handicapées qui requérait que le bénéficiaire satisfasse à la condition de résidence sur le territoire de la région de langue française, à savoir la Région wallonne. Ce projet suscita de très vives réactions et tout particulièrement au sein du PSC bruxellois, ce qui a valu à certains conseillers un voyage en bord de Meuse.

Le groupe PSC avait estimé en effet que l'application de telles conditions allait totalement à l'encontre de la Constitution belge qui rejette toute discrimination et de l'esprit des accords de la Saint-Quentin.

Je tiens à proclamer toute l'importance qu'a, pour mon groupe, la défense du principe de la « libre circulation » des personnes, en ce compris les personnes handicapées. Nous resterons extrêmement vigilants à ce que ce principe ne soit pas mis à mal par des réglementations. A cette occasion, le PSC rappelle avec insistance qu'il y a lieu d'instituer le comité francophone de coordination des politiques sociales et de santé prévu dans le cadre du délai de transfert.

Vous préconisez, à juste titre, la poursuite de la table ronde intersectorielle. Faut-il rappeler que celle-ci trouve tout son sens dans une réelle démarche tripartite de négociations entre les responsables politiques, les pouvoirs organisateurs et les organisations représentatives des travailleurs des secteurs sociaux et de santé ?

Mais le moment est venu de conclure sur ce sujet. Car si, compte tenu des élections, il n'a pas été possible de clôturer la table ronde dans les délais prévus, il faut rappeler que celle-ci devrait couvrir les années 1995 à 1997 et que nous sommes en été 1995.

Bien sûr, le plan global a encadré la négociation au niveau des rémunérations et l'on sait que, sur ce point, rien n'est possible en 1995 et 1996. Il n'en reste pas moins qu'il y a une place pour le qualitatif et que, pour une bonne part, c'est sur ce plan que les acteurs du secteur ont des revendications légitimes à faire valoir.

Pensons à l'harmonisation de la durée hebdomadaire du travail dans les différents secteurs, à la simplification des procédures de subsidiation et au délai de liquidation de celles-ci.

Un mot encore pour rappeler votre engagement en Assemblée réunie de veiller à l'harmonisation des réglementations entre le bi- et le mono-communautaire. Il est assez étonnant que l'on n'en retrouve nulle trace dans votre déclaration devant notre Assemblée.

Il est d'autant plus urgent de conclure la table ronde que, comme vous l'indiquez dans vos douze axes, nous vivons pour l'instant sous le régime d'un moratoire pour tout nouvel agrément jusqu'au 1^{er} janvier 1996. C'est une situation provisoire qui peut se comprendre pour réaliser l'inventaire des situations existantes dans chaque secteur. Mais ce n'est évidemment pas une solution tenable à terme.

Le monde social et de la santé évolue et nous devons adapter nos législations à cette évolution.

Ainsi en est-il de la coordination des soins à domicile qui a vu sa reconnaissance décrétale en 1989. Il faut mettre rapidement en place cette législation dans sa totalité.

Vous parlez, dans votre déclaration, de la mise en place de la Commission d'agrément. Je veux souligner qu'il faut aussi, enfin, mettre sur pied la Commission d'évaluation prévue par le décret et définir des critères organiques pour la subsidiation des centres agréés. Il y a urgence lorsqu'on sait que tous les centres bénéficient depuis de nombreuses années de conventions avec des niveaux de subsidiation très variables en fonction de critères pas toujours très transparents.

En ce qui concerne la politique en faveur des personnes handicapées, je note que le Collège s'efforcera de dégager une politique globale d'insertion socio-professionnelle des personnes handicapées. Fort bien ! Mais puis-je souligner qu'ici également, un décret a été adopté par la Communauté française très récemment, juste avant le transfert de compétences et qu'il convient de le mettre en œuvre pour soutenir et encourager les services d'accompagnement qui travaillent depuis de nombreuses années avec des moyens précaires ?

Je suis étonné de vous voir évoquer dans votre accord la petite enfance qui est une politique qui relève entièrement de la Communauté française. La solidarité nécessaire avec celle-ci ne peut nous conduire à empiéter sur ses compétences. Je voudrais donc que vous expliquiez en quoi votre Collège entend participer à la modernisation des installations existantes et à la création de nouvelles places d'accueil.

En ce qui concerne les maisons de repos, votre programme ne dit mot. Pour le PSC, il faut saisir le problème posé par les cas de fermeture précipitée et parfois tragique pour les personnes âgées de certains homes. Ne pourrait-on à cet égard reprendre une idée défendue naguère par le PSC et adapter la réglementation en prévoyant une tutelle provisoire ? Pouvez-vous nous dire, Monsieur le Ministre, ce que vous envisagez pour répondre à ce problème important ?

Permettez-moi également de rappeler la proposition de décret sur les centres de jour, déposée en mai dernier, et qui pourrait bien s'inscrire dans le cadre de votre volonté de voir rencontrer le droit de toute personne âgée de choisir son lieu de

vie. Je redéposerai donc cette proposition dès la rentrée parlementaire.

Le programme de santé et de toxicomanie s'inscrit dans la continuité. Néanmoins, Monsieur le Ministre, nous aimerions que vous précisiez votre conception de la santé en général.

Pourvez-vous nous expliquer, Monsieur le Ministre, comment vous allez augmenter le budget des maisons médicales — que votre groupe critiquait toujours auparavant — comme promis dans votre déclaration ?

Les 28 février et 1^{er} mars derniers, s'était tenu un colloque relatif à la promotion de la santé en Région bruxelloise. Pouvez-vous nous dire, Monsieur le Ministre, ce qui va advenir des projets qui y ont été développés ?

De plus, mon groupe émet de vives craintes quant à un processus que l'on sent aussi bien à travers le programme du CRB que celui de l'ACCF, à savoir celui de la « municipalisation » des politiques. En effet, l'indépendance du monde associatif est pour nous un principe essentiel.

En ce qui concerne le dossier de l'immigration, de l'intégration et de la cohabitation, si vos déclarations semblent positives, je vous dirai que je reste méfiant, et si je le suis, Monsieur Hasquin, c'est moins par rapport à votre fonction ministérielle que par rapport à votre appartenance politique.

Ma méfiance n'est pas neuve. Il y a plusieurs années, à cette tribune, j'avais loué, à la lecture d'un programme que vous aviez coordonné en tant que membre important du PRL, une ouverture humaniste. J'avais loué cet humanisme, et vous avais même taxé de libéral de gauche. Hélas, quelque temps après, des réflexions nouvelles émanant de votre parti, et totalement fluctuantes, m'avaient fait dire que le libéral de gauche était devenu un libéral de Gauss. (*Sourires sur divers bancs.*) Vous voyez que l'Assemblée fait preuve de culture ! Nous sommes bien partis !

M. Hasquin, Président du Collège. — C'est de l'aculture !

M. Michel Lemaire. — Vous avez déjà été meilleur qu'aujourd'hui, Monsieur Hasquin. J'estime que c'était une belle tentative de ma part !

M. Eric André. — Une simple tentative !

M. Michel Lemaire. — Ainsi donc, si en juillet 1995 vos déclarations, Monsieur Hasquin, semblent positives, je ne peux m'empêcher de les mettre en parallèle avec les déclarations de mai 1995 du PRL-FDF qui parlaient de limiter l'accès à la sécurité sociale non contributive — aide sociale et minimex, allocation d'attente en matière de chômage — pour les étrangers extérieurs à l'Union européenne.

En disant cela, je ne trouve pas que je loue le programme du PRL-FDF. En attendant de juger, pourriez-vous nous donner quelques informations sur la situation des subsides accordés dans le cadre de « été jeunes » ?

Par ailleurs, nous insistons sur la participation de l'associatif et le refus du « tout aux communes ». Nous avons des craintes devant la municipalisation de la politique d'immigration. Et si nous refusons la création d'associations sur mesure, ou pour les besoins de la cause, nous restons dans cette matière, comme dans les autres, attachés à la reconnaissance morale et matérielle du tissu associatif.

Enfin, je remarque que le FIPI dont les libéraux pensaient pis que pendre est présenté par M. Hasquin comme un des deux grands leviers d'action.

Je tiens à insister sur la nécessaire cohérence des différentes actions communales, régionales et de la COCOF pour donner à la politique d'immigration toute son efficacité.

Enfin, avant de conclure, quelques mots sur le budget. Si on peut se réjouir quelque peu de votre volonté de déposer un plan pluriannuel avec le budget, je m'interroge sur le sens « d'une programmation annuelle de certaines subventions ».

Par contre, assurer une programmation pluriannuelle des subventions serait une nécessité pour inscrire les politiques menées par la COCOF dans la durée et indiquer aux partenaires de celles-ci que si tout ne peut se faire en un jour, une ligne de conduite est tracée dans la durée. Cela, les organismes subventionnés par la COCOF l'attendent légitimement des autorités politiques avec lesquelles ils collaborent.

Ainsi, même si c'est un problème de transition difficile à assumer, je note que votre accord prévoit qu'une attention particulière sera portée aux problèmes financiers des associations bénéficiant de subsides provinciaux.

Il me semble, en effet, que l'on doit porter une particulière attention à ce problème de succession qui doit être assumé, les moyens ayant été transférés pour ce faire. Il y va de la crédibilité de nos nouvelles institutions. Mais il faut absolument éviter le vide laissé par la dissolution de la province du Brabant.

Monsieur le Ministre, vous aurez noté :

— que nous estimons que votre programme ne reflète pas à suffisance une volonté réelle de soutenir ni le monde culturel ni le monde associatif agissant en matière d'aide aux personnes et de santé,

— que nous sommes méfiants quant à la sincérité de vos accents sur l'intégration et la cohabitation des personnes immigrées,

— que votre volonté va à l'encontre de ce qui avait été initié en matière touristique, et

— que la déclaration est muette en matière de transport scolaire.

Nous ne voterons donc pas la confiance au Gouvernement de l'Assemblée de la Commission communautaire française. (*Applaudissements sur les bancs du PSC.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Huytebroeck.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, à l'heure où certains néerlandophones bruxellois relancent de manière quelque peu provocatrice les débats institutionnels sur Bruxelles, et cela à la veille de la fête flamande, nous devons très certainement en tant que francophones de Bruxelles réaffirmer notre volonté de voir les droits de tous les francophones respectés, tant ceux de Bruxelles que de la Communauté française et des communes périphériques. Leurs droits mais aussi leur culture et leur langue.

Nous voulons simplement rappeler que ce sont les accords de la Saint-Michel, auxquels Ecolo a participé activement, qui ont confirmé les droits des francophones des communes à facilités. Et répétons bien à tous les francophones de Bruxelles qu'aucune révision constitutionnelle ne peut être entreprise à Bruxelles sans une majorité des deux tiers, ce qui signifie que si les francophones refusent toute révision, celle-ci n'aura jamais lieu. Si un changement devait survenir, ce ne serait qu'avec l'accord de certains francophones.

Venons-en à notre Commission communautaire française en soulignant cette particularité qui fait que, dans un même Collège, nous aurons aujourd'hui un Ministre de la Culture et de l'Education permanente FDF, M. Gosuin, qui aura comme Ministre de tutelle à la Communauté française, où le FDF là ne siègera pas dans la majorité, un autre Ministre faisant partie du Collège de la COCOF puisqu'il s'agit rien moins que de M. Picqué.

Quant à M. Picqué, on apprend que, s'il a, à la Communauté française, les compétences culturelles et d'éducation perma-

nente, il cède à Mme Onkelinx les compétences culturelles en lien avec les communes de la périphérie bruxelloise. Peut-être pour ne pas, en tant que Ministre-Président régional, trop titiller ses collègues néerlandophones.

Les solutions « à la belge » n'en finissent pas de nous étonner et surtout de surprendre les responsables politiques des pays voisins. On peut cependant se demander si nous allons là vers une plus grande compréhension de la politique pour les citoyens.

M. Hasquin, en tant que Président du Collège, nous a fait, mercredi passé, une intervention relevée de phrases d'auteurs tant sur la politique volontaire que sur les hommes responsables, une déclaration qui souligne fortement la volonté d'« affermir l'image de marque de Bruxelles ». Mais je dirai que la marque ne fait pas l'habit et qu'il vaut mieux un vêtement durable et confortable qu'une marque réputée mais éphémère.

En ce qui concerne les chapitres culture et éducation permanente, je suis inquiète en constatant la pauvreté de votre projet culturel pour Bruxelles. Avec l'enveloppe budgétaire étroite dont vous disposez dans ce secteur, il aurait été d'autant plus important de déterminer certaines balises, de définir des objectifs, enfin d'inscrire un cadre clair d'actions à mener en la matière à Bruxelles. Où est la nouveauté ou le changement d'air ?

Est-ce quand vous annoncez souhaiter renforcer la présence culturelle francophone dans les quartiers les moins favorisés ou quand vous décidez de considérer comme un de vos grands objectifs la progression de la connaissance du français auprès de la population bruxelloise, programme doté de moyens financiers suffisants ?

Oubliez-vous qu'il y a quelques années, c'est notre Assemblée qui adopta à l'unanimité une résolution pour mettre en marche un programme de meilleur apprentissage du français, présenté comme un moyen de participation principalement des enfants et des jeunes les moins favorisés au développement de la cité ? Cette résolution avançait des propositions très concrètes d'actions dans les écoles, les quartiers, les associations. Nous demandions que le budget traduise concrètement cette volonté de réaliser de tels programmes. Nous n'avons jamais eu de la part du Ministre compétent de programme d'action allant dans ce sens. Il n'a pu, il y a quelques mois, qu'envoyer dans toutes les écoles une circulaire lançant un projet flou et inconsistant. Je n'ai jusqu'à présent reçu du Collège aucun projet concret en la matière.

En matière de langue et de culture françaises, si Ecolo a toujours affirmé qu'il était important à Bruxelles, ville très majoritairement francophone, de défendre la francophonie et de donner plus de poids à la présence et à l'action culturelle des francophones, il ne faut pas se placer sur le terrain de l'affrontement, mais sur celui du dialogue.

La Commission communautaire française gagnerait en crédibilité en organisant des espaces de rencontres créatives avec toutes les communautés habitant à Bruxelles, y compris les néerlandophones. Elle peut être, par sa situation de pivot, ce lieu qui organise des rencontres ouvertes, des réflexions entre tous ceux qui composent le paysage culturel, autant en Wallonie qu'en Flandre et dans nos diverses communautés. En lieu et place de cette structure dynamique, je crains de lire dans votre déclaration une sorte de repli, de revanche, de sous-régionalisme.

Les cultures qui périssent sont les cultures exclusives et, comme disait l'écrivain mexicain Carlos Fuentes, « Peut-être quand on se refuse à l'ouverture parvient-on à conserver une certaine forme, très problématique, d'identité, mais c'est toujours au prix de la mort ».

Il est un de vos projets qui, nous le répétons depuis des années, ne nous apparaît pas être le fruit d'un véritable projet culturel ambitieux. C'est celui de la « présence francophone sur la place des Martyrs ». Comme si cette présence francophone

était à elle seule un projet. Ce dossier, plein de méandres obscurs qui, depuis 1992, hante nos budgets et ajustements, n'a jamais fait l'objet d'un projet culturel clair. Le Nouveau Théâtre de Belgique vit depuis des années mais ne semble pas autant soutenu par la Communauté française que par la COCOF. Quant à Quartiers latins sur la place des Martyrs, ce projet est-il toujours d'actualité, puisqu'on attend l'ouverture d'un nouvel espace créé pour cette librairie boulevard de Waterloo, et cela à grands coups de millions ?

Alors que le Collège souhaite rendre visible une présence culturelle francophone à Bruxelles, ce qui n'est pas une mauvaise initiative, il élabore, place des Martyrs, un projet politique avant qu'il y ait un projet culturel, ce qui est dommageable. Ce projet politique n'est qu'une réponse à l'inflation néerlandophone à la place des Martyrs. C'est néanmoins une réponse faible car sans autre contenu que celui de se faire voir comme institution. Et le NTB, tout comme Quartiers latins, ne sont que les alibis de cet échafaudage, des alibis insuffisants, loin des exigences que requiert un véritable projet culturel pour Bruxelles. Or, il est plus que temps de donner à notre Région un vrai projet culturel parce que Bruxelles se vide de ses habitants, de ses artistes à la recherche de terrains plus avenants. Il est indispensable de susciter une prise de conscience de ce qu'est Bruxelles, de ce qu'elle peut offrir à ses habitants en quête d'identité. Cette démarche doit se fonder sur les multiples expressions culturelles de la ville et de ses habitants, sur ses richesses et son dynamisme, sans promouvoir une sous-culture bruxelloise, mais en encourageant les expressions culturelles existantes pour doter la ville d'une personnalité ouverte.

Financièrement, vous semblez vouloir mieux vous concerter avec la Communauté française, en évitant des stratégies contradictoires entre pouvoirs publics ou un saupoudrage de moyens. Il est toujours très difficile avec un budget aussi restreint, d'environ 150 millions, d'éviter le saupoudrage sans faire de nombreux mécontents. C'est donc là un défi de définir des priorités. La COCOF ne peut se borner à entériner les choix de subvention opérés par la Communauté française ou, au contraire, à combler les carences de celle-ci à Bruxelles. La dispersion des actions dans le secteur culturel est très mal ressentie par les acteurs eux-mêmes, qui tronçonnent comme ils peuvent leurs projets pour en rendre compte à un pouvoir subsidiant plutôt qu'à un autre. Cette démarche est contradictoire avec tout travail créatif qui doit pouvoir bénéficier du plus large champ d'action possible.

Quant aux relations de la COCOF avec ses ASBL organiques, ces ASBL qu'elle a elle-même générées, qu'il s'agisse de Quartiers latins, de Cinergie, du FRAJE, il est grand temps qu'elle détermine clairement leur statut. Car la situation actuelle n'est ni saine ni confortable pour les ASBL. Ni tout à fait ASBL, ni tout à fait administrations, elles ont cette caractéristique d'être dirigées par des fonctionnaires de la COCOF et de dépendre financièrement, en grande partie ou même intégralement, du budget de la COCOF. On peut dès lors se poser la question de leur autonomie et de leur marge de manœuvre.

Un secteur associatif vivant n'est en effet pas l'instrument d'une politique mais doit au contraire servir de repère dans des politiques à mener. En matière de jeunesse, comme ailleurs, vos déclarations sont de l'ordre des intentions. En effet, que signifie la phrase « La majorité accordera toute son attention à la politique d'information des jeunes », quand on sait que, depuis 6 ans, les infor-Jeunes bruxellois demandent une clarification de leur situation et se plaignent du peu d'intérêt que leur porte la COCOF; elles ont même récemment menacé de fermeture.

Quant à une opération comme Eté-Jeunes qui avait été largement soutenue les années précédentes, on connaît les déboires qu'elle a connus dans certaines communes comme Saint-Josse ou Schaerbeek, où les subsides ont tardé à être débloqués pour cause principalement de mauvaise coordination avec la Communauté française. La volonté du Collège d'investir les quartiers défavorisés fait dès lors quelque peu sourire quand on

sait que près de 700 jeunes rien qu'à Saint-Josse ont failli passer leurs vacances dans la rue...

Des millions sont par contre accordés sans gros problème depuis 3 ans à l'Agence centrale de Coordination de la Lecture publique qui, si ses objectifs prévus et écrits sont louables, n'a pas encore fait preuve sur le terrain des bibliothèques bruxelloises d'un très grand dynamisme ni de sa très grande présence. Nous attendons là, avant tout renforcement de son action et de son budget une sérieuse évaluation de son travail.

Des phrases sibyllines de votre déclaration doivent être décryptées: dans le cas du théâtre, dites-vous, le rôle de la COCOF est d'y attirer un public nouveau. Mais de quel public s'agit-il et comment l'attirer? Permettre aux personnes handicapées d'accéder aux multiples lieux de culture serait déjà un grand pas en avant.

Quel peut être enfin ce que vous nommez un plan d'attribution d'aide à l'installation des artistes, quand on connaît leurs besoins énormes en termes d'espaces et de lieux et les moyens ténués dont vous disposez?

Autre plan: le «plan sculptures» et l'installation d'œuvres dans les espaces publics bruxellois, plan ambitieux qui risque d'être un plan sur la comète!

En ce qui concerne le dossier de l'immigration, que l'on associe toujours à celui de l'intégration et de la cohabitation — et je crois que là nous devons revoir l'association des termes — elle m'inspire d'emblée une réflexion partagée entre autres par le sociologue Andréa Réa très au fait de ces questions.

En effet, l'intégration des jeunes d'origine étrangère, en particulier ceux originaires des pays non CEE, est souvent considérée comme problématique en raison des différences culturelles. Des discours politiques affirment que l'intégration est rendue difficile en raison de la distance culturelle et dans notre nouvelle majorité certains se font les chantres de ces idées. Il n'y a qu'à relire certains programmes électoraux. Votre déclaration elle-même traduit cette approche en citant plusieurs fois «l'intégration culturelle».

Or, les résultats d'une enquête commanditée par le Gouvernement de notre Région et réalisée par Andréa Réa et Nouria Ouali montrent clairement le décalage de ces discours entre la réalité et leur volonté de s'intégrer dans la société. Que ce soit sur le principe de la naturalisation ou sur la volonté de vivre définitivement en Belgique, ou sur le souhait de participer à la vie démocratique, ou encore dans les domaines relatifs à la culture et aux relations sociales qui touchent plus la sphère du privé, ces jeunes d'origine étrangère mettent en œuvre des attitudes et expriment des opinions qui démentent le verdict de leur refus de s'intégrer mais aussi du constat de leur non-intégration. L'étude démontre clairement que ces jeunes sont culturellement intégrés mais socialement exclus.

Ainsi, si la réussite scolaire, malgré le taux élevé de redoublements, est à la portée des jeunes, il n'en est pas de même pour le marché de l'emploi. Et là, la spécificité de la condition des étrangers ne relève absolument pas de l'intégration mais de la discrimination. Quant à l'intégration socioprofessionnelle, elle ne constitue pas une problématique particulière aux étrangers. La crise de l'emploi induit une crise profonde des mécanismes d'intégration socioprofessionnelle qui sont au fondement du processus de marginalisation voire d'exclusion. Là, c'est également à une crise de la citoyenneté que la société est confrontée.

Quelques remarques précises concernant cette politique: rien n'est dit concernant une éventuelle remise en place de la Commission de Concertation avec les Belges d'origine étrangère: comptez-vous la reconduire ou alors reproduire la cellule qui existait à la Communauté française, qui fonctionnait bien et qui était la Commission consultative des personnes d'origine étrangère?

Enfin, votre déclaration traduit une volonté de «surcommunalisation» de cette politique. En imposant presque systématiquement

le passage de tout projet par un organisme public communal, vous renforcez en effet cette volonté. Il est assez étonnant de voir ainsi que les missions locales, créées, générées, soutenues, financées par la Région, deviennent ici des organismes publics communaux. Il y a là une dérive et un risque certain à la fois de clientélisme, de politique différente suivant les communes qui désirent s'impliquer et celles qui privilégient l'immobilisme. Nous le répétons encore, il y a là une volonté de quadriller les associations de terrain qui ne va certes pas dans le sens de leur autonomie.

M. Hervé Hasquin, Président du Collège. — Où avez-vous lu cela?

Mme Marie Nagy. — Tout le monde sait que c'est le parti socialiste qui a mis ces associations en place. (*Colloques.*)

M. le Président. — La parole est à l'orateur.

Mme Evelynne Huytebroeck. — En matière de tourisme, les propos de notre Ministre-Président s'apparentent plus à de vagues vœux pieux qu'à une réelle volonté politique: «Le Collège aura soin d'affirmer à l'étranger le caractère francophone de Bruxelles et de réserver à l'aspect culturel une place importante dans la promotion touristique de Bruxelles». Or, la dernière saison touristique ne fut pas florissante: baisse de fréquentation des musées et activité hôtelière médiocre. Bruxelles reste en effet un lieu de passage et les touristes privilégient les formules de logement à bon marché.

M. Eric Tomas, Membre du Collège. — On fait des procès d'intention.

Mme Evelynne Huytebroeck. — Mais nous subissons là de mauvais choix politiques comme la construction effrénée d'une hôtellerie de luxe dans un secteur géographique saturé, l'absence d'outils nécessaires à la coordination de la promotion de Bruxelles. Alors, quelles initiatives prendrez-vous pour huiler les mécanismes de coordination entre notre Commission et la Région, et adapter aux spécificités bruxelloises des législations relatives au secteur?

N'oublions pas que nous avons là un secteur en plein essor constituant une réserve d'emplois diversifiés et permettant l'utilisation de personnes peu qualifiées. Il est un vecteur de rencontres de cultures et de réalités différentes.

Quant au tourisme social, il ne suffit pas de le citer, il faut encore le dynamiser réellement. Or, jusqu'à présent même si nous avons à Bruxelles des structures telles que des auberges de jeunesse ou le CHAB, excepté le fait que ces lieux sont réservés aux jeunes, peu d'activités ou de programmes sont imaginés pour leur insuffler un réel dynamisme. Le tourisme social d'aujourd'hui se borne un peu à un tourisme de jeunes uniquement limité à l'hébergement.

La formation professionnelle constitue un budget important pour une matière qui ne l'est pas moins. Encore une fois, il est grand temps, près de deux ans après les transferts de cette matière vers notre Commission communautaire française, de concrétiser une politique qui est trop longtemps restée au stade des souhaits. Vous nous redites, dans votre déclaration, Monsieur le Ministre, que l'objectif sera d'accroître l'offre de formation pour les Bruxellois francophones en termes à la fois qualitatifs et quantitatifs.

Cela aussi, le Collège le dit depuis longtemps; mais on sait où en est l'installation de l'Institut bruxellois de Formation professionnelle, puisqu'aujourd'hui nous n'avons toujours qu'un cadre temporaire et que les subtils partages politiques qui s'étaient faits avant les élections de mai pour installer les cadres supérieurs de ce paracommunautaire seront certainement bouleversés par la nouvelle majorité.

Or, vous avez dans l'ex-FOREm, un outil qui, s'il doit être certes réorganisé, a le mérite d'exister et de fonctionner.

Nous n'avons toujours aucune précision sur le genre de formations que vous voulez développer et les secteurs qui seront investis. Aucune proposition non plus en matière de nouvelles formations à créer dans des secteurs urbains ou dans de nouvelles filières liées à l'environnement ou à la restauration.

Vous parlez de cohérence et de complémentarité : il vous en faudra certainement vu le paysage touffu et quelque peu dispersé installé par le précédent Collège tant en matière d'insertion que de formation.

En effet, l'institutionnalisation de certaines structures locales suite au décret adopté en avril 95, la dispersion des actions et souvent le manque de collaboration avec des services publics tels que l'ORBEm ou le secteur des entreprises risquent d'éclater cette compétence et de la diluer dans une multitude de petites actions.

Enfin, la formation permanente des Classes moyennes et des PME étant attribuée à un autre Ministre que celui de la Formation professionnelle, il faudra veiller à ce que des politiques coordonnées soient menées dans ces matières.

Je conclurai en disant que si certains se moquent quelque peu de la dénomination peu flatteuse de notre «COCOF bruxellois», les matières qu'elle recouvre pour être des matières personnalisables, donc directement liées aux personnes, sont des plus fondamentales, tant dans les secteurs sociaux que culturels et qu'elles concernent à Bruxelles un nombre important de personnes, soit travailleurs dans les institutions, soit bénéficiaires de celles-ci. En lien direct avec des compétences régionales d'économie, de déplacement, d'aménagement du territoire, de logement, elles doivent permettre à Bruxelles d'être une Région habitable dans un environnement socioculturel fait d'ouverture et de dynamisme. (*Applaudissements sur les bancs ECOLO.*)

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, je vous signale que la liste des orateurs sera clôturée dans cinq minutes. Seize personnes se sont inscrites jusqu'à présent.

La parole est à M. De Coster.

M. Jacques De Coster. — Monsieur le Président, ce débat me donne l'occasion de réaffirmer à cette tribune, comme M. Hasquin et d'autres intervenants l'ont déjà fait, le souci constant qu'a le groupe socialiste d'insister sur l'importance et la nécessité de protéger et de développer le caractère et l'identité francophones de la Région bruxelloise.

En effet, politiquement et économiquement Bruxelles est — et doit être — une cité à vocation internationale, ouverte à l'Europe et au monde.

Nous savons tous que Bruxelles est également une ville comptant un grand nombre de minorités culturelles différentes. Dès lors, pour exister en tant que telle, pour avoir une âme, notre ville a besoin d'un ciment solide lui donnant une identité. La grande majorité des habitants doivent pouvoir se reconnaître et se retrouver dans ce ciment qui n'est autre que la langue française.

Soyons clairs : il ne s'agit nullement d'exclusion ou de repli culturel. Nous devons être ouverts et tolérants à l'égard des nombreuses cultures qui coexistent dans notre ville. Bruxelles ne peut toutefois être ouverte à l'ensemble des autres cultures que si elle assume pleinement sa propre culture française.

Dès lors, au cours de cette législature, le groupe socialiste soutiendra les initiatives du Collège et de l'assemblée qui tendront à défendre et à développer le chef-d'œuvre en péril qu'est la langue française.

Pourquoi pensez-vous que j'utilise l'expression «chef-d'œuvre en péril» alors que, comme d'autres orateurs l'ont

souligné, les dernières élections régionales ont démontré une augmentation du nombre de francophones à Bruxelles ?

C'est parce que, en ma qualité d'enseignant, je suis contraint de constater une détérioration et un appauvrissement de l'usage du français au sein d'une large majorité de notre jeunesse. S'il est vrai qu'une bonne maîtrise de la langue française est importante sur le plan culturel, elle l'est également au point de vue social et économique. En effet, comment communiquer avec les autres, réussir ses études, trouver une situation professionnelle intéressante et valorisante si on ne maîtrise pas correctement la langue française ? Bien sûr, nous devons conseiller aux jeunes d'être bilingues, trilingues, voire quadrilingues. Mais faisons d'abord en sorte qu'ils parlent convenablement la première langue de notre région.

Bien entendu, nous ne pouvons nous substituer à la Communauté française, à la ville de Bruxelles, aux différents enseignements communaux. A cet égard, nous comptons sur les représentants bruxellois au Conseil de la Communauté française et au sein des autres pouvoirs organisateurs pour relayer nos préoccupations qu'ils partagent, je le sais, et pour proposer une série de mesures destinées à remédier à la situation. Je songe par exemple — et notre assemblée compte une éminente spécialiste de la question — aux principes de la discrimination positive dans les écoles situées dans les quartiers défavorisés mais, j'insiste, la détérioration de l'usage du français dépasse très largement la problématique des quartiers défavorisés et touche une large majorité des jeunes bruxellois.

Nous pouvons quant à nous, dans le cadre de nos compétences, prendre des initiatives visant à apporter du renfort aux différents pouvoirs organisateurs cités précédemment. Nous le faisons d'ailleurs déjà actuellement, mais l'enjeu nous paraît tellement important que le groupe socialiste souhaite vivement que des efforts supplémentaires soient entrepris dans des domaines tels que les bibliothèques scolaires, les écoles de devoirs, les conférences-débats et le théâtre pour jeunes.

Permettez-moi, maintenant, mes chers collègues, d'évoquer brièvement les différentes matières concernées par la déclaration gouvernementale afin non pas de distribuer des bons ou des mauvais points, mais d'exprimer un certain nombre de satisfaction, de réflexions et d'interrogations.

En ce qui concerne la culture et l'éducation permanente — j'avoue aimer associer les deux termes — nous nous réjouissons que, grâce à la présence du Ministre Charles Picqué dans le Gouvernement de la Communauté française, une liaison, une collaboration pourra s'installer entre le secteur culturel géré par la COCOF et le secteur de l'éducation permanente géré par la Communauté. Au cours des six années précédentes, le groupe socialiste a toujours soutenu l'idée qu'au lieu de méga-projets culturels de prestige, il fallait soutenir des projets concrets, de proximité, visant notamment à l'éducation permanente, à l'intégration, à l'apprentissage et au développement de la langue française — nous y revoilà — et nous nous réjouissons que cette philosophie soit continuée voire amplifiée dans l'accord du Gouvernement.

Messieurs les Ministres, dans un ordre d'idées plus terre à terre, puis-je attirer votre attention sur un point auquel Mme Huytebroeck a fait allusion, à savoir ce qu'on appelle les asbl «paracocofiennes» — pardonnez-moi l'expression. Pourquoi les appelle-t-on ainsi ? Parce qu'elles ont été créées à l'initiative de l'ancienne commission française de la culture — citons par exemple le «Cifas» «art en marge», le «Centre vidéo de Bruxelles», etc. — et parce que leur viabilité financière dépend très largement, voire essentiellement, des subventions que nous leur versons.

Puis-je demander au Ministre chargé du Budget de veiller à améliorer le système actuel de liquidation des subsides afin d'éviter de voir passer un pourcentage important des subsides culturels dans l'escarcelle du secteur bancaire plutôt que dans celle du secteur culturel parce que les subsides ont été versés

avec retard et que, de ce fait, les associations sont parfois obligées d'emprunter pour pouvoir continuer leurs activités et payer leur personnel ?

Mes chers collègues, vous le savez, depuis la disparition de l'ancienne province de Brabant, la COCOF est devenue pouvoir organisateur d'un certain nombre d'établissements d'enseignement. Comme l'a précisé M. Hasquin, il s'agit d'un enseignement officiel, neutre et subventionné par la Communauté française.

Bien entendu, le groupe socialiste soutiendra le maintien de cette spécificité, parce qu'elle suppose un enseignement public respectueux des convictions de chacun et ouvert à tous.

Le groupe socialiste soutiendra également l'idée de mener une politique adaptée aux besoins de la région bruxelloise, en développant des conventions et des synergies entre les instituts d'enseignement supérieur de la COCOF, l'ULB et les autres établissements non universitaires de notre Région, synergies et conventions complétées par des relations renforcées avec les différents acteurs de la formation professionnelle ainsi qu'avec le monde économique, social et académique.

A l'heure où l'emploi est une de nos premières préoccupations, il est primordial — nous y reviendrons — d'avoir une liaison efficace entre le monde de l'enseignement et celui du travail. De l'enseignement à la formation professionnelle, il n'y a qu'un pas. A cet égard, nous approuvons l'intention du Collège de favoriser et de renforcer un esprit de concertation et de collaboration entre les différents acteurs de la formation professionnelle de notre Région. Par ailleurs, nous sommes heureux de constater qu'un accord-cadre sera recherché avec la Communauté française en vue de réorienter partiellement l'offre de formation de l'enseignement de promotion sociale.

Nous sommes également heureux de la poursuite des expériences pilotes actuellement menées sur le territoire de la région bruxelloise qui favorisent l'ouverture de l'enseignement professionnel sur le monde de l'entreprise.

D'autres aspects de la déclaration nous paraissent tout aussi positifs, comme le souci d'adopter un accord de coopération avec la Communauté française et la Région wallonne concernant la gestion des moyens financiers du Fonds social européen. Cet accord concrétisera — par le biais d'une agence de coopération — les liens entre Bruxelles et la Région wallonne. Mais nous sommes clairement décidés à refuser toute velléité de repli bruxellois.

Un autre aspect positif à souligner est la confirmation de la délégation régionale interministérielle aux solidarités urbaines.

Je terminerai ce chapitre sur une réflexion, chers collègues. Il faut absolument que Bruxelles-formation, autrement dit l'Institut bruxellois pour la Formation professionnelle, puisse atteindre son plein rendement dans les plus brefs délais. En attendant que le cadre soit complété, ne serait-il pas opportun et efficace de nommer le plus rapidement possible les principaux fonctionnaires dirigeants ?

J'en viens à présent au chapitre portant sur l'intégration et la cohabitation. A cet égard, mon groupe apportera son soutien à une politique qui se veut réellement et résolument démocratique. De ce point de vue, la position de mon groupe diffère sensiblement de celle exprimée par Mme Huytebroeck. En effet, selon nous, porter l'accent sur le rôle des communes en cette matière est fondamental. La commune est le niveau de base de notre démocratie, et la pousser à dynamiser son action en participation avec les associations ne peut que renforcer la démocratie dans notre Région.

Dans ce contexte, la stabilisation des associations qui travaillent sur le terrain constitue un plus, ces dernières étant souvent pleines d'enthousiasme et de créativité, car proches de la population et presque toujours issues des milieux concernés.

En conclusion, le programme cohabitation-intégration, même s'il ne date que de quelques années, semble déjà faire partie du paysage de notre ville.

Certes, de manière épisodique, des incidents ou des accidents sociaux, parfois graves, nous démontrent que le chemin à parcourir est encore long et ardu. Ces accidents ne doivent cependant pas remettre en cause l'application et la prolongation d'une politique qui honore ses responsables et qui nous paraît la seule possible si l'on veut faire preuve de responsabilité et d'humanisme.

Dans les importants domaines de la santé et de l'aide aux personnes, le groupe socialiste ne peut que se réjouir des intentions exprimées. Elles comportent, certes, des accents nouveaux, mais elles se situent néanmoins en parfaite continuité avec la politique menée dans ces secteurs au cours des six dernières années.

Toutes les démarches précédentes seront renforcées, enrichies et clarifiées dans l'optique du développement d'une politique cohérente et répondant au mieux aux besoins de la population, mais aussi dans celle de la consolidation d'un secteur associatif courageux et inventif dans ses démarches.

Pour les centres de soins à domicile, si précieux pour permettre à une population plus fragilisée d'échapper à la dépendance qu'implique l'hôpital ou l'institution, il est nécessaire, effectivement, de se pencher sur l'élargissement de leur champ d'action et de prendre des arrêtés d'application en conséquence.

Nous félicitons le Collège de sa volonté de consolider les centres de santé intégrés, plus souvent appelés les maisons médicales, car ceux-ci, par leur efficace intégration dans les quartiers, offrent un service beaucoup plus proche des gens, qui évite la dépersonnalisation inhérente aux grands hôpitaux.

Enfin, en ce qui concerne la toxicomanie, le groupe socialiste souhaite que notre Assemblée prenne ses responsabilités et n'ait pas peur d'affronter ce problème préoccupant avec réalisme. Mme Foucart y reviendra plus longuement, mais puissions-nous être le fer de lance d'une approche humaine et réaliste de la toxicomanie dans l'élaboration d'une politique concertée avec l'Etat fédéral et la Communauté française.

En ce qui concerne le vaste domaine de l'aide aux personnes, le Collège réaffirme sa volonté de développer une politique prônant l'autonomie et l'intégration des personnes handicapées dans la vie socio-professionnelle. Personne, je pense, ne pourra désavouer une telle volonté. A ce propos, Monsieur le Ministre, je souhaiterais savoir si l'administration de la COCOF est concernée par les dispositions légales qui prévoient l'engagement d'un certain pourcentage — 3 p.c. actuellement — de personnes handicapées au sein des administrations publiques ou assimilées et, si oui, dans quelles proportions.

Dans ce domaine, le Collège nous apprend qu'il entrevoit l'éventualité d'une fusion entre le fonds 81 et le fonds de reclassement, fusion qui vient d'ailleurs d'être réalisée en Wallonie.

Il est évident que des passerelles peuvent être envisagées entre ces deux fonds, dont l'un est à but lucratif et l'autre de réinsertion. Mais justement, étant donné leurs natures différentes, l'étude de cette fusion devra être réalisée en profondeur. Nous pourrions, à cet égard, bénéficier de l'expérience de nos amis Wallons. Actuellement, nous pensons que certains éléments de ces deux fonds peuvent sûrement fusionner, mais prenons garde à ne pas créer une machine trop bureaucratique qui irait à l'encontre de cette volonté d'autonomie et de participation.

Par contre, la collaboration entre l'ORBem, Bruxelles-Formation, les ateliers protégés et les services d'accompagnement, en vue de dégager une politique globale d'insertion socio-professionnelle, semble, pour sa part, toute naturelle et évidente.

Les aides familiales auront certainement été satisfaisantes de l'arrêté du Collège du 23 mars 1995 prévoyant, entre autres, un

meilleur encadrement et une diminution à 36 heures du temps de travail avec embauche compensatoire. En complément de cette démarche, le Collège prévoit une revalorisation du secteur par une meilleure formation. Nous ne pouvons qu'être satisfaits d'une telle disposition qui ouvrira des espaces nouveaux et soulagera ces travailleurs dans leur tâche, souvent ardue et chargée émotionnellement, et qui n'est pas toujours reconnue à sa juste valeur.

La modernisation des centres de planning familial, entamée en juillet 1994, est venue bien à point. Mais l'amélioration prévue du financement des centres qui s'adressent, le plus souvent, aux populations défavorisées devient une urgence, non seulement pour les centres, mais aussi et surtout pour les personnes qui s'adressent à eux.

Le Collège nous propose par ailleurs de réexaminer les missions des centres de service social pour qu'ils renouent avec leur finalité première. Le groupe socialiste pense qu'il faut être prudent en la matière, car ces centres existent de longue date et se sont sûrement adaptés, dans les services qu'ils rendent, aux demandes de la population. Veillons à ne pas les désorganiser, tenant compte des problèmes si préoccupants que sont le logement et l'endettement.

Bravo au Collège, à sa volonté d'ouvrir de nouvelles places d'accueil à la petite enfance et bravo également à sa volonté de favoriser le plus longtemps possible la vie collective et le séjour à domicile des personnes âgées.

L'initiative de créer un fonds spécial des maisons de repos pour pallier le problème des faillites — telles celles qui se sont produites l'année dernière — nous paraît une bonne idée, mais ne pourrait-on pas étendre son utilisation en faveur des petites maisons de repos souvent plus conviviales et plus à la portée des budgets modestes, afin de leur permettre de réaliser les travaux nécessaires pour se conformer à certaines dispositions réglementaires du nouveau décret que nous avons adopté à la fin de la précédente législature ?

Avant de conclure, permettez-moi, Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, d'aborder un problème plus spécifique. Lors de l'approbation du budget de la COCOF en 1994, nous avions obtenu la confirmation du maintien des expériences pilotes en santé mentale, leur subside, mais aussi l'annonce de l'élaboration d'un texte normatif réglant la reconnaissance des centres de santé mentale et centres de guidance, ce qui fut fait au début de l'année 1995.

En nous inscrivant dans ce processus, nous légitimions et soutenions des associations menant une politique de proximité et d'approche des gens vivant des situations difficiles et risquant la précarisation économique, d'abord, et l'exclusion sociale, ensuite.

Nous sommes dès lors assez étonnés de lire dans l'accord de Gouvernement qu'« une évaluation des conséquences financières des décrets et arrêtés de subventionnement sera réalisée sur la base des agréments existants ».

Faut-il comprendre que les associations qui se voyaient déjà reconnues — elles sont au nombre de sept — dans le courant de 1995 seront frappées par un moratoire lié à l'évaluation ?

Puis-je insister, au nom de mon groupe, pour faire évoluer ce dossier le plus rapidement possible, sachant que certaines de ces associations ont déjà dû donner un préavis à leur personnel ?

Mes Chers Collègues, je rejoins en partie Mme Huytebroeck dans sa conclusion. A la lumière de ce débat, nous constatons que les matières qui relèvent de notre compétence au sein de cette Assemblée sont fondamentales. Par définition, elles concernent très souvent les aspects les plus sensibles de la vie quotidienne des gens, et plus particulièrement de ceux qui sont les moins favorisés de notre société.

Le groupe socialiste y consacrerait toute son attention au cours de la prochaine législature, en se référant aux valeurs

humanistes de justice et de solidarité qui guident son action et dont nous avons le plaisir de retrouver les accents dans la déclaration du Collège. Nous lui accorderons notre confiance en votant le texte qui nous est proposé. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. Eloy.

M. Emile Eloy. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, la déclaration gouvernementale du Collège de notre Commission communautaire française n'enrichira certainement pas le patrimoine culturel de la communauté d'expression française de la Région de Bruxelles-Capitale. De plus, c'est déjà entendu, déjà lu. Mais venons-en aux faits. Comme vous le dites, l'heure est aux réalités. Et quelles sont ces réalités ?

Le Front national ne rentrera pas dans tous les détails de votre déclaration, mais se bornera à cinq réflexions.

1° Tout d'abord, il constate, à la lecture de cette déclaration, l'aveu d'un certain échec de la politique précédente, et il n'y trouve pas de pistes neuves. C'est l'habituel chapelet de bonnes intentions. On fera de tout, partout. L'excuse du manque de moyens, on l'utilisera plus tard.

2° Dans le domaine culturel, le vieux refrain — à savoir conforter la présence francophone dans la région et sa périphérie — est à nouveau avancé comme objectif prioritaire. Malheureusement, je pense à l'échec de notre présence à la place des Martyrs — il est symbolique, devrais-je dire — et à l'éternel vœu pieux de la reconnaissance des droits des francophones dans la périphérie. Les déclarations des autorités flamandes, ce week-end, donnent à réfléchir.

3° Au chapitre des matières transférées, si certaines enrichissent effectivement nos compétences, elles appauvriront sûrement nos finances !

Au deuxième volet de ces matières transférées, concernant notamment la santé et l'aide aux personnes, c'est l'habituel menu social qui n'est jamais réalisé ! Vous nous annoncez une nouvelle politique sociale et de santé. Nous cherchons en vain la nouveauté et nous préférons vous laisser la paternité de ce catalogue de bonnes intentions et surtout sa réalisation hypothétique. Nous aurons sûrement l'occasion d'y revenir plus d'une fois.

Seul, le chapitre concernant votre politique d'autonomie des personnes âgées semble plus construit, et nous espérons que les crédits budgétaires vous permettront de concrétiser vos intentions.

4° Dans ce que vous appelez le dossier de l'immigration, vous pouvez aisément vous imaginer que nous ne partageons pas du tout vos préoccupations. Les Belges n'ont jamais été consultés sur cette problématique.

Nous estimons que la Famille Belgique est en détresse et qu'elle n'a plus les moyens d'inviter à sa table, au détriment de ses propres enfants.

5° Les contraintes budgétaires sont hélas bien précises. Aux sources de financements limitées, vous allez ajouter le produit de la vente d'une nouvelle partie de notre patrimoine. Que ferez-vous quand vous aurez liquidé les derniers bijoux de famille ? Vous comptez d'ailleurs déjà pratiquer largement la mendicité auprès du fédéral. Nous doutons fort que vous ayez la volonté et la capacité de mener une politique budgétaire rigoureuse.

Le Front national, c'est aussi le parti des citoyens en colère, ceux qui ont compris avant les autres que vous les précipitez au fond du gouffre. Ils savent que la gauche rêve et les autres payent.

En résumé, vous auriez pu présenter votre déclaration, comme on le fait des fromages belges, sur un plateau. En effet, on y trouve un peu de tout, mais eux, au moins, ils ont du goût !

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je ne suis pas sûr que vous ayez bien compris les exactes priorités et les besoins des vrais Bruxellois francophones.

Le verdict de la dernière consultation électorale voulait «encore une fois» — comme on dit à Bruxelles — vous amener à la réflexion. Vous n'avez pas encore compris !

Je terminerai en félicitant la fédération occulte PS-FDF d'avoir si bien influé sur la politique de notre Commission.

Pas heureux, les Bruxellois croyaient subir la vie en bleu, ils la verront encore en rose et elle ne sera pas plus gaie !

Il est bien évident que le groupe FN ne votera pas ce non-projet de renouveau. (*Applaudissements sur les bancs du FN.*)

M. le Président. — La parole est à M. Smits.

M. Philippe Smits. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président du Collège, Messieurs les membres du Collège, Chers Collègues, Bruxelles est la capitale de la Communauté française. Dans la Région de Bruxelles-Capitale, plus de 85 pour cent des habitants parlent et vivent en français. La Commission communautaire française est un pouvoir au service de ces Bruxellois de langue et de culture française. La COCOF est leur bouclier, mais elle est aussi leur outil essentiel.

C'est pourquoi nous nous réjouissons que le Collège ait présenté avec beaucoup de fermeté, sans compromis ni attermoissements, les politiques actives qu'il va mettre en œuvre pour promouvoir et pour mieux assurer la défense des droits des francophones de Bruxelles et de la périphérie.

Pour mener à bien sa politique, le Collège nous propose trois moyens essentiels :

— que le français soit la langue première à Bruxelles dans tous les usages et communications;

— que soit intensifiée la concertation avec la Communauté française;

— que les politiques de formation et d'intégration fassent une place essentielle à la langue et à la culture française.

Le Collège compte, sur base de ces trois axes, mettre en œuvre sur le terrain diverses actions pratiques mais aussi parfois symboliques. J'y reviendrai.

La décision du Collège, pour qu'elle se réalise, doit pouvoir s'appuyer sur une majorité politique, sur des ressources humaines et sur des moyens financiers. Grâce aux votes des Bruxellois, le Collège dispose d'une très large majorité politique.

Les francophones de Bruxelles, en renforçant encore d'une unité le nombre des membres de notre Assemblée, ont clairement exprimé leur appartenance linguistique. En donnant à la fédération PRL-FDF plus de 40 pour cent des sièges de cette Assemblée, ils se sont prononcés pour une politique francophone forte. Les vœux de l'électeur sont clairs. L'Assemblée comme le Collège et l'administration de la COCOF doivent exister, fonctionner au quotidien et surtout, en quatre ans, obtenir des résultats significatifs. Nous devons arrêter la flandansisation de Bruxelles. Nous devons empêcher la création d'une société interdite aux pauvres, aux jeunes, aux vieux, aux handicapés, aux sans-emploi. Nous devons refuser une société qui ne serait réservée qu'aux spéculateurs immobiliers, aux destructeurs de la qualité de la vie en ville, aux navetteurs adeptes de la ville à la campagne, surtout quand elle est celle du Pajottenland.

Le programme politique de la nouvelle majorité est sans ambiguïté. La fédération PRL-FDF et le parti socialiste travailleront ensemble à l'amélioration de la vie quotidienne des Bruxellois francophones. Mais aussi ils œuvreront pleinement pour le bien-être et l'intégration de tous ceux qui choisissent la langue et la culture françaises pour porter leur dynamisme.

La majorité dispose d'une force politique considérable qui lui a été confiée par nos concitoyens. Elle doit en faire usage, sans faiblir et sans tarder. Le Collège doit aussi pouvoir s'appuyer sur les ressources humaines indispensables. En d'autres termes, le Collège doit pouvoir travailler grâce à une administration compétente, cohérente et proche du citoyen. Là, tout reste à faire !

La COCOF, plus que toute autre administration, a dû se construire au jour le jour. Elle a dû s'étoffer au gré des compétences nouvelles et s'adapter dans l'urgence et l'impréparation aux nécessités politiques des Saint-Michel, Saint-Quentin et autres déchirements provinciaux. Le cancer financier qui ronge, depuis 1988, la Communauté française nous a transmis ses métastases. Notre administration «cocofienne» n'avait pu se vacciner à temps contre les maladies non soignées de l'ancienne province de Brabant.

Depuis plusieurs années, que de crédits inutilisés ou mal transférés, que de dossiers non préparés ou mal ficelés, que de règlements ou d'arrêtés inexistantes, que de décrets imprécis pris dans l'urgence et donc inapplicables ! Les exemples sont tellement nombreux qu'il serait vain et surtout cruel de ma part d'en dresser le catalogue. De plus, ce serait parfaitement inutile.

Tous les membres de cette Assemblée savent que le Collège va devoir s'atteler d'urgence à restructurer en profondeur tous les mécanismes législatifs et administratifs de son fonctionnement.

Pour ma part, je plaide avec la majorité pour une évaluation permanente de l'adéquation des moyens humains avec les objectifs fixés, pour la mobilité au sein de la COCOF, pour une connaissance exhaustive des structures et des organigrammes, pour la motivation positive et la formation continuée des agents.

L'administration de la COCOF est devenue une très grosse machine confrontée à la survie en son sein de divers morceaux — très importants en nombre — d'autres administrations. Ces nouveaux agents ont leurs habitudes, leurs cultures de travail, leurs éthiques. Tous les spécialistes de la gestion du personnel savent combien il est difficile et délicat d'obtenir un résultat cohérent à partir de morceaux épars. La majorité et le Collège sont donc confrontés à un redoutable pari : transformer en une administration respectée et efficace une addition d'agents venus par vagues successives de tous les horizons.

Pour ma part, je suis certain que le Collège gagnera la bataille de la mise au point d'une administration estimée de tous parce que travaillant bien. Agir, disais-je enfin, nécessite des moyens financiers adéquats. En ce domaine, le Collège a été particulièrement clair :

- respect de l'équilibre budgétaire;
- remboursement des emprunts aux dates fixées, et de manière anticipée, s'il échet;
- contrôle et cohérence des subventions;
- évaluation permanente des moyens humains en fonction des objectifs.

En d'autres termes, le Collège a pris la seule politique possible, celle de la gestion saine et équilibrée de ses moyens financiers.

Donc, pour conclure la fin de cette première partie portant sur l'analyse des grandes tendances, nous nous réjouissons que la majorité francophone extrêmement forte que se sont donnée les Bruxellois ait décidé :

- 1) de défendre sans faiblir la langue et la culture française;
- 2) de mettre en place une administration efficace et motivée entièrement tournée vers le mieux-être des Bruxellois francophones;
- 3) de gérer sainement l'argent que nous confient nos concitoyens.

Abordons maintenant les compétences spécifiques. En matière d'enseignement, l'accord de majorité est extrêmement encourageant. La gestion des anciennes écoles provinciales s'élaborera sur la base d'un projet pédagogique évolutif rédigé à partir des volontés de tous les secteurs concernés. Les accords avec les autres types d'enseignement seront concrétisés et amplifiés.

Les bâtiments scolaires et l'internat du CERIA seront améliorés. Les spécificités de l'enseignement technique et professionnel seront conservées et d'importantes synergies seront recherchées tant avec les pouvoirs publics qu'avec les firmes privées.

Une administration compétente assurera la coordination des établissements et recherchera la symbiose avec l'Institut bruxellois francophone pour la formation professionnelle ainsi qu'avec l'Institut de formation permanente pour les Classes moyennes et les petites et moyennes entreprises.

Enfin, et c'est sûrement l'un des points les plus importants, le Collège s'attachera à rendre très visible l'enseignement francophone qui se dispense sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. Tout cela est bien plus positif que ce que nous ne pouvions raisonnablement espérer.

Mais, et cela est très lourd de conséquences, nous devons nous préparer à recueillir d'importants pans de l'enseignement que la Communauté française s'apprête, malgré la volonté de tout le monde de l'enseignement, à vouloir régionaliser. Très bientôt, nous aurons, entre autres, à gérer l'enseignement de promotion sociale, l'enseignement professionnel, l'enseignement artistique.

La faillite de la Communauté française est déplorable, mais elle est un fait. Intellectuellement, culturellement, nous souhaitons sa survie et même son développement. Mais les effets des lois de financement et l'absence de courage dans les décisions prises, depuis la fin des années quatre-vingt, ne pardonneront pas. Demain, l'enseignement sera donc une matière encore plus essentielle à laquelle nous accorderons toute notre attention.

Les projets de régionalisation de tout l'enseignement proche de la formation professionnelle me conduisent tout naturellement à analyser les projets du Collège en la matière. Là aussi, rien à redire. Les textes sont clairs et complets. Ils sont porteurs d'un très grand espoir. La COCOF, donc le Collège, dispose en ce qui concerne la formation professionnelle d'outils très proches des réalités du terrain :

- l'enseignement à finalité professionnelle,
- l'Institut bruxellois francophone pour la formation professionnelle,
- l'ORBEm, le secteur associatif et Bruxelles-Formation,
- les fonds sectoriels.

Les principes qui guideront la concertation et la coordination des offres de formation sont justes, sages et équilibrés. Dans ce domaine essentiel, le Collège et sa majorité se battront pour les plus démunis de nos concitoyens, pour réduire le noyau dur du chômage.

Dans une Région comme la nôtre, la participation active et positive des entreprises grandes et moyennes, comme des PME-PMI, est essentielle. La majorité prévoit de la favoriser par tous les moyens et par tous les canaux. C'est indispensable !

L'avenir des emplois des Bruxellois est dans le secteur tertiaire, dans les services de proximité, dans le développement du tourisme, dans l'animation culturelle, dans l'aide aux plus démunis de nos concitoyens.

Le Collège veut élargir l'offre de formation pour les Bruxellois francophones. Sagement, il prévoit cet élargissement en concertation avec tous les acteurs de la formation. A son programme, le Collège a inscrit la mise en place rapide de la

«Commission consultative francophone pour l'emploi, la formation et l'enseignement». Nous attendions cette création depuis le vote du décret du 17 mars 1994. Ce sera très bientôt chose faite. C'est une excellente nouvelle ! De même, les arrêtés d'exécution relatifs à l'insertion socio-professionnelle seront rapidement adoptés. C'est une autre excellente nouvelle !

Enfin, je voudrais souligner la décision de concrétiser deux projets qui me tiennent particulièrement à cœur : assurer la meilleure information possible sur l'offre de formation existante et renforcer les actions de formation des chefs d'entreprise et des jeunes entrepreneurs.

Pour ma part, et je crois pouvoir m'exprimer au nom de mon groupe, je pense que l'accord de majorité, tant en matière d'enseignement que de formation professionnelle, est de très haute tenue et de très bon augure pour l'avenir des jeunes Bruxellois francophones.

En matière de santé et d'aide aux personnes douze concepts conduiront la politique du Collège. Ils sont motivants pour tous les travailleurs tant administratifs que du terrain. Ils sont simples à comprendre pour les bénéficiaires des aides. Je n'en épingleurai que quatre qui me paraissent essentiels :

- la volonté d'une coordination permanente avec les responsables de la recherche sur le développement social à Bruxelles;
- le développement de la formation continuée de tous les travailleurs du secteur;
- la création d'un service centralisé d'information destiné tant aux associations qu'au public;
- la garantie de favoriser, au travers d'accord la coopération avec la Région wallonne et la Communauté flamande, la libre circulation des personnes et des travailleurs.

Voilà quatre preuves de la volonté du Collège de travailler intelligemment, de manière transparente et en favorisant l'action sur le terrain.

La politique que mènera le Collège pour améliorer les soins à domicile, répond aux attentes de différents groupes de nos concitoyens :

- les personnes âgées,
- les personnes malades,
- les personnes handicapées.

Réjouissons-nous également de ce que le Collège veuille décroïsonner les rapports entre la première ligne de soins et les structures spécialisées destinées à accueillir les toxicomanes. Les structures des maisons médicales seront consolidées, nous dit-on. Fort bien, mais nous plaïdons aussi pour que la médecine privée, tant au niveau des généralistes que des spécialistes, ne soit pas écartée du débat. Chacun d'entre nous sait combien le médecin dit de famille est l'échelon le plus proche de tous les types de population. Pour les personnes handicapées, le Collège travaillera selon deux axes essentiels : «autonomie» et «participation». Ce sont effectivement les deux thèmes retenus par l'unanimité des responsables des associations et des porte-parole des personnes handicapées.

Depuis la communautarisation et la régionalisation, le secteur des handicapés est certainement fort transparent. Fonds 81, Fonds de reclassement, organismes spécialisés, ateliers protégés, services d'accompagnement, tous ces mots s'entremêlent. Dès lors, soyons satisfaits de ce que le Collège ait pris la décision d'assurer la plus grande lisibilité possible en concentrant l'organisation sur la base d'un projet clair et bien défini, concerté avec les personnes handicapées et leurs représentants.

Le Collège veillera, pour les services d'aide aux familles et aux personnes âgées comme pour les centres de planning fami-

lial, à intensifier la modernisation des centres, la formation du personnel, l'information au public. Il est évident que nous le soutiendrons dans son action. Les centres de service social, leurs implantations et leurs missions exactes seront évalués. Pour notre part, nous estimons que ce dispositif, mis en place dans les années septante, est essentiel au développement d'une vie sociale communale. Des centres nantis de missions spécifiques pourraient également remplir des vides, servir de très utiles relais.

Nous le savons tous, nous manquons de places dans les crèches. Il est donc bon, comme le prévoit le Collège, d'analyser toutes les possibilités avec l'ONE, de tenter de créer d'utiles solutions de remplacement.

Enfin, et c'est fort heureux, un très grand nombre de nos concitoyens vivent vieux, sinon très vieux. Là aussi, la défense de leur autonomie et la participation aux décisions qui les concernent sont des données essentielles. Le Collège a prévu une très large palette d'actions en faveur des maisons de repos, dont une série de mesures visant à empêcher les fermetures soudaines des petites maisons de repos. Une société serait-elle juste et humaine si elle ne consacrait pas beaucoup d'efforts à améliorer les conditions de vie de tous les aînés ? La réponse est évidente. Là aussi, le Collège peut compter sur notre total appui.

Le programme de la majorité en matière de santé et d'aide aux personnes est très ambitieux... peut-être trop ! Quatre ans seront-ils suffisants pour mener à bien tous ces défis ? Nous l'espérons.

Le tourisme est le grand enjeu économique et culturel de demain.

Jusqu'à ce jour, aucune volonté politique n'a pu sortir ce secteur essentiel pour notre Ville-Région du marasme de l'après 1958. Une pléthore de structures publiques, une absence remarquée de contacts entre le secteur public et les partenaires privés, la création d'organismes communautaires oubliant un peu trop Bruxelles, une mise à l'écart réciproque entre les associations principales — tout cela, depuis près de trente ans — fait considérablement désordre.

Les quatre problèmes bruxellois peuvent être aisément résumés :

- Flamandisation marquée du secteur privé;
- Une majorité de séjours d'une nuit;
- Une désertification de la ville le soir comme les week-ends;
- Aucune politique de prestige tant en matière de monuments que d'événements culturels et artistiques.

A cet égard, le programme de majorité est pour le moins un programme-cadre. Donc, précisons-le nettement: nous ne voulons pas du tourisme bilingue qui mène à Bruges et qui fait de Bruxelles une halte médiocre, nous ne voulons ni de la ville transformée en désert commercial ni d'une ville transformée en sous-préfecture pour Mme Bovary. La ville doit vivre. Elle doit être accueillante, éclairée, animée, ouverte, intéressante, commerçante. Pourquoi serions-nous moins intelligents et moins capables que les Viennois, les Amstellodamois, les Brugeois, les Munichois, les Cannois ? Un développement touristique réussi peut nous amener non seulement des emplois, mais encore la joie de vivre.

La culture est un lien important entre les gens, entre les habitants, entre les peuples. Je serai bref en réaffirmant que nous devons traiter parallèlement les trois formes principales de culture :

- La culture, échange et rencontres, en ce compris l'éducation permanente;
- La culture de diffusion, d'éveil et de découverte;

— La culture de création.

La culture française nous unit au monde de la francophonie. C'est dans cet espace particulièrement large que nous devons situer nos actions d'envergure. Par contre, nos actions locales seront très utilement relayées par les pouvoirs communaux et même très souvent par le secteur culturel privé. C'est très certainement dans le domaine culturel que le saupoudrage des subsides récurrents, sans vérification des résultats et sans présentation des projets, est le plus dommageable.

Le Collège a décidé de mieux définir ses relations avec les ASBL subsidiées. Nous nous en réjouissons. Très logiquement, en fonction de l'axe essentiel qui est la défense de la langue, le Collège va développer de multiples actions en vue d'assurer le rayonnement du français: les programmes en faveur de la maîtrise de la langue, la modernisation des réseaux de lecture publique, le soutien au théâtre, l'encouragement des activités scientifiques en français feront l'objet de toute l'attention du Collège et de la majorité qui le soutient. Notons la poursuite d'excellentes activités comme le Rallye-Musées ou le développement des actions spéciales en faveur du paysage urbain.

Enfin, le Collège n'a pas oublié de mentionner dans sa déclaration l'artisanat et sa valorisation.

En matière de sports, se pose une question essentielle qui est aussi une question traditionnelle. Devons-nous diversifier nos actions en soutenant le sport à tous les niveaux et dans tous les quartiers ou devons-nous compter sur l'effet d'entraînement et privilégier le soutien à ceux qui obtiennent des résultats ? A l'heure actuelle, dans la plupart des sports, la division des efforts semble n'aboutir qu'à très peu de résultats chez les jeunes et, d'ailleurs, chez les moins jeunes. L'absence de champions tue un sport plus sûrement que l'absence de subsides. Pourquoi ne conviendrions-nous pas avec les communes d'un double plan ? L'action locale relèverait de leurs compétences et serait valorisée par le travail de proximité des échevins. L'action d'envergure serait organisée et supportée par la Région.

L'accord de majorité prévoit, et c'est très bien ainsi, le soutien de la pratique sportive auprès du public bruxellois, en ce compris la population scolaire et les groupes défavorisés. Mais ne serait-il pas grand temps de définir le rôle précis de l'ADEPS, des communes et de la COCOF ? Le Collège prévoit une action efficace et suivie en matière d'intégration et de cohabitation. Je m'en réjouis, c'est là un dossier essentiel.

La réussite des actions du Collège en la matière est la seule manière d'éviter la montée de la peste brune, le racisme. Nous devons donc prioritairement consacrer tous nos efforts, toute notre imagination, toute notre bonne volonté à intégrer les 30 pour cent d'habitants non belges. L'amélioration essentielle par rapport à la législature précédente est la volonté de travailler tant par les communes que par les organismes publics communaux. A l'égard de ces publics particuliers, la progression de la connaissance du français est également jugée essentielle sinon prioritaire.

Pour conclure, je souhaite affirmer, en mon nom et en celui de mon groupe, que l'accord de majorité de la COCOF est fouillé, diversifié, complet et surtout porteur d'espoir.

Le Président et le Bureau de notre Assemblée souhaitent que l'Assemblée existe dans le cœur des Bruxellois francophones, qu'elle devienne un outil essentiel pour la défense de la langue et de la culture française.

Le Ministre-Président du Collège, Hervé Hasquin, en concluant la lecture de la déclaration gouvernementale, nous a affirmé que la politique qui nous est proposée est cohérente et diversifiée.

Je vous avoue que je la trouve mieux que cela. En effet, cette politique est résolument francophone, elle est intelligente et porteuse d'espoir culturel. Tout en étant courageuse et efficace sur le plan budgétaire, elle n'omet aucun des projets sociaux,

elle n'abandonne pas les plus faibles ni les plus démunis. La politique qui vous est proposée est humaniste, décidée, et, surtout, elle fait vœu d'efficacité, de clarté et de transparence. Mon groupe votera avec enthousiasme la confiance au Collège. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. le Président. — La parole est à M. Veldekens.

M. Benoît Veldekens. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, lors de la déclaration d'investiture du Collège, son Président s'est, par les citations de personnalités éminentes, volontiers présenté lui-même comme un visionnaire.

Ainsi annonçait-il l'élaboration par la majorité d'un programme dont l'ambition était de mettre en évidence l'identité francophone de notre Région, pour lui permettre « de participer pleinement à la francité d'Europe et à la francophonie internationale. »

J'ai été aussitôt rechercher dans l'accord ce qu'était ce programme ambitieux, mais n'y ai rien trouvé de consistant, les propositions se résumant à des phrases assez creuses du genre « la majorité sera attentive à ce que la diffusion culturelle des artistes et créateurs bruxellois soit renforcée et que les lieux culturels disposent des moyens nécessaires pour organiser des événements culturels de dimension internationale de manière optimale ».

Ce n'est pas en se bornant à être attentif qu'on réalise un programme ! Quant aux moyens financiers, pour peu qu'ils puissent être significatifs, rien n'est dit.

Peut-être, M. Hasquin, êtes-vous l'homme, sinon d'une vision, au moins d'une ambition — cela, personne ne vous le contestera — encore faudrait-il que le Collège ait les moyens de son ambition et de sa politique, faute de quoi, vous provoquerez d'amères désillusions !

Le PSC se détermine clairement en faveur d'une identité francophone forte à Bruxelles. Mais, il ne le fait pas dans la méconnaissance de ces « réalités » que votre citation gaullienne dissociait du « vouloir ».

Or, affirmer comme vous le faites que Bruxelles est une métropole à vocation internationale dont plus de 85 pour cent des habitants sont de langue et de culture françaises est un aspect de la réalité, réel certes mais non absolu.

Au nom du sens des réalités, il convient de ne pas oublier que près de 30 pour cent de la population habitant Bruxelles est étrangère, — je ne dis pas d'origine étrangère — et que la plupart sont des ressortissants de l'Union européenne. La proportion que vous indiquez porte donc sur le solde, de telle sorte que la présence francophone en y incluant les Français de souche, serait plutôt de l'ordre de 65 pour cent.

Vous n'ignorez pas non plus l'impact significatif de l'exode urbain qui, ces dernières années, a touché aussi les francophones, dont la présence à Bruxelles est donc loin d'être immuable et intangible.

Si je souligne cette réalité, c'est parce que les francophones, qui y sont majoritaires, feraient preuve d'une vision réductrice et partielle en niant l'existence, à Bruxelles, d'autres composantes culturelles et linguistiques que la leur.

De par sa situation géographique et sa vocation de capitale européenne, Bruxelles est appelée à être lieu de rencontre et d'échange des grands courants culturels d'Europe, lieu d'expression aussi de ce qu'ils ont de plus universel. Notre culture, qui n'est pas française mais de langue française, doit intégrer cette spécificité et cette ouverture qui font sa richesse et dont je ne trouve pas vraiment la trace ni dans votre déclaration ni dans votre projet politique.

Ainsi aurez-vous une politique de relations extérieures découplée, voire différente de celle que vous préconisez par ailleurs à l'échelon régional, alors qu'il conviendrait plutôt de nous mettre d'accord sur la promotion d'une image cohérente et crédible de Bruxelles à l'étranger. Car, c'est cela le véritable enjeu.

Mais j'en reviens au texte de votre accord pour vous poser deux questions.

1. Comment allez-vous renforcer la diffusion culturelle des artistes et créateurs bruxellois ? Pouvez-vous me citer deux ou trois mesures concrètes à cet égard ?

2. Qu'attendez-vous de précis du Commissariat général aux Relations internationales de la Communauté française, avec lequel vous envisagez de passer contrat pour une meilleure défense des intérêts des francophones bruxellois ?

Une autre partie de l'accord concerne l'enseignement, plus particulièrement ex-provincial. Il me revient que cet enseignement était reconnu pour être le plus cher de Belgique. En cause, notamment, la surabondance de personnel d'encadrement embauché au fil des ans, au-delà des normes de subventionnement, et donc entièrement pris en charge par le budget provincial. Vous affirmez que le maintien des établissements sera assuré. Qu'en sera-t-il de ce personnel « hors normes » ?

Par ailleurs, certains établissements, tel celui de Berchem-Ste-Agathe, seraient en perte de vitesse. A cet égard, votre accord ne mentionne rien, ne propose rien. Le moment n'est-il pas venu de procéder à un audit et à la réorganisation en profondeur de ces établissements, de manière à assurer leur viabilité financière à moyen et long termes ? Vous parlez de solutions spécifiques. Quelles seraient-elles concrètement ?

Je constate, par ailleurs, que la nouvelle majorité a fait le choix de la neutralité pour l'enseignement de la Commission communautaire, dont vous rappelez qu'il s'agit d'un enseignement officiel, subventionné par la Communauté française. En ce sens, vous anticipez, et je le déplore, sur l'accord de majorité de la Communauté française — dont notre Commission est l'émanation — en vertu duquel le Gouvernement communautaire appuiera la démarche parlementaire visant à étendre le principe de neutralité au réseau officiel subventionné.

Il s'agira, en effet, de redéfinir, le cas échéant, le concept même de neutralité en le dissociant du privilège de recrutement qu'il implique pour les diplômés de l'enseignement officiel.

Comme vous évoquez par ailleurs les synergies que vous comptez organiser entre l'enseignement de la Commission communautaire française, l'ULB et d'autres établissements nonuniversitaires, je vous poserai une double question en rapport avec la neutralité.

1° Les synergies envisagées pourront-elles s'organiser également avec des établissements appartenant à d'autres réseaux que le réseau officiel ou l'officiel subventionné neutre ?

2° Des diplômés de ces autres réseaux pourront-ils accéder à des charges enseignantes dans les établissements de la Commission communautaire française ?

J'aborderai à présent la question de la lecture publique.

Vous prévoyez de renforcer l'Agence bruxelloise de coordination, notamment par la mise en place du réseau informatique et également par « un soutien direct aux bibliothèques publiques locales afin de leur permettre de s'intégrer dans ce réseau ». Je me demande si on ne fait pas fausse route.

Au lieu de vouloir, comme le fait l'Agence de coordination, établir un inventaire, une sorte de banque de données de tous les livres existant à Bruxelles, en vue de favoriser à moyen et très long terme le prêt interbibliothèque, lequel n'intéresse qu'un nombre réduit de lecteurs ou de chercheurs, je crois plus utile d'aider les bibliothèques qui en sont actuellement dépourvues —

et elles sont nombreuses — à se doter elles-mêmes d'un système informatique performant qui faciliterait tant l'accès des usagers aux fichiers que le prêt de livres même.

Ce n'est pas ce que fait l'Agence actuellement. Cette aide pourrait se faire sous forme de mise à disposition d'ordinateurs voire d'équipes itinérantes d'encodeurs, le cas échéant, en recourant à des TCT.

Pourriez-vous nous indiquer si les moyens financiers au profit de ce secteur, si important pour la diffusion de la langue française à Bruxelles, vont être accrus et dans quelle mesure ? C'est à cela aussi que nous verrons si votre action sera à la hauteur de votre ambition.

Pour terminer, j'aborderai le tourisme pour lequel nous craignons qu'une vision morcelée et réductrice ne l'emporte.

Vous parlez, certes, d'une politique concertée avec le Gouvernement régional, pour les seuls aspects économiques, mais ici aussi vous avez tout sur le caractère francophone de Bruxelles et sur le seul développement d'une image promotionnelle commune avec la Wallonie. Nous sommes loin d'y être opposés, bien sûr, mais nous pensons que l'approche promotionnelle et touristique de Bruxelles devrait être plus large et plus ambitieuse.

Plus concrètement, puis-je vous demander de nous dire quels prolongements seront donnés aux assises et au livre blanc du tourisme, lesquels avaient, rappelons-le, rencontré un vif succès et suscité beaucoup d'espoir ?

Ces assises du tourisme, organisées sous le précédent gouvernement, avaient en effet mis en évidence les nombreuses synergies possibles entre le secteur privé et les pouvoirs publics et devaient prendre la forme d'une ASBL de coordination que certains ont qualifiée depuis de « brot belgico-harmélien ». Ce projet semble abandonné. Nous le déplorons vivement.

M. Merry Hermanus. — Il n'est nullement abandonné.

M. Benoît Veldekens. — Nous ne serions pas les seuls à déplorer que soit compromise une dynamique qui avait été mise en œuvre et qui concerne directement et indirectement un secteur qui représente 32 000 emplois...

M. Merry Hermanus. — Vous avez raison.

M. Benoît Veldekens. — ... et où les acteurs publics et privés avaient été associés. Il ne me semble pas avoir vu ou lu des propositions plus précises sur ce point qui me paraît essentiel.

M. Merry Hermanus. — Vous avez raison.

M. Benoît Veldekens. — J'espère, Monsieur Hasquin, que vous aurez l'amabilité de nous répondre demain et que vous pourrez nous faire part de propositions plus précises. *(Applaudissements sur les bancs du PSC.)*

M. le Président. — La parole est à Mme Lemesre.

Mme Marion Lemesre. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, aux origines de la « République athénienne », Gambetta pouvait déclarer « La Démocratie, ce n'est pas de reconnaître des égaux, c'est d'en faire ». Dans cette république libérale française, telle était la maxime de l'Instruction publique visant à éveiller dans le suffrage universel, quelque soit la vocation propre à chacun, l'esprit critique et les instruments du dialogue civique.

Dans sa déclaration gouvernementale, je veux souligner avec satisfaction comment le Collège en fait son point de départ

avec l'approfondissement de l'identité francophone via notamment l'amélioration de l'apprentissage de la langue.

Dans son « Etat culturel », Marc Fumarolli — qui y dénonce « La Culture de la Politique culturelle » : masque abstrait, stérile et narcissique — y prône cette réforme : « Elle consiste à privilégier clairement l'éducation, l'étude, la science : à l'université, à l'école, dans les musées, dans la conservation et l'accroissement du patrimoine ».

Avec lui, méfions-nous de « cette agitation collective entièrement factice et urbaine, qui accumule les distractions mais n'alimente pas ».

Le public n'est pas dupe et respecterait davantage une politique lui permettant de mesurer mieux la distance entre ce que Fumarolli appelle les « loisirs et les loisirs studieux » sachant qu'il est libre de passer de l'un à l'autre.

Ainsi, je ne peux qu'encourager le Collège dans sa politique annoncée « d'accords de coopération » avec la Communauté française dans le domaine de l'enseignement, de l'alphabétisation, etc. Je ne peux qu'insister aussi sur la valeur à long terme de la patiente pédagogie, par exemple, des « jeunes musicales » ou des académies, en regard du coût et du divertissement éphémère « des fêtes de la musique » et autres événements tapageurs.

Importantes par la convivialité qu'elles génèrent dans des quartiers où l'on ne se connaît plus, « ces fêtes » ont néanmoins trait davantage au tourisme et aux loisirs qu'à la culture. Qu'on ne s'y trompe pas : le travail de réflexion et de représentation demandé par les « auteurs » en un memorandum sur la politique culturelle, s'il tenait à placer la culture au cœur du débat électoral, voulait aussi marquer un refus à l'égard d'un certain populisme actuel et d'autres discours sur la radio-télévision de service public par trop anti-intellectuels.

Enfin, méfiance et toujours méfiance à l'égard des saupoudrages financiers sur des multitudes d'« associations culturelles de proximité » dispersant les budgets en quantité au détriment de la qualité.

L'offre culturelle est surabondante à Bruxelles ; elle gagnerait à être reconcentrée. L'accès à la culture par le plus grand nombre ne doit pas signifier un nivellement par le bas ou encore les dérives du « tout culturel » à la Jack Lang mais doit plutôt s'appuyer sur cette lente pédagogie dont je vous ai déjà parlé.

Enfin, le Collège affirme son intention d'intensifier la concertation avec la Communauté française afin que soient organisées à Bruxelles de grandes manifestations culturelles de qualité.

Je ne peux que m'en réjouir et, à plus d'un titre, outre l'apport culturel, elles ne manqueront pas de redonner aux Bruxellois la fierté de leur ville, de contribuer à lui donner une autre image. Cela m'amène au deuxième point de mon exposé — de participer à une politique touristique promotionnelle ayant des retombées sensibles sur le plan économique. Sans reprendre à mon compte, le credo de Mme Françoise de Panafieu, nouveau Ministre du Tourisme en France, il faut néanmoins remarquer combien son ordre de mission est clair dans la bataille pour l'emploi lancé par le gouvernement Juppé.

D'après ses estimations, en réussissant à faire venir dix mille visiteurs de plus par an pour voir un monument précis, cela créerait un emploi direct et un emploi indirect.

Pour ce faire, dans la même interview, le Ministre français faisait part de son intention d'affermir l'action de promotion de « Maisons de la France » hors des frontières nationales et ce, notamment sur des marchés prioritaires comme le Japon. Comment ne pas s'en inspirer quand on sait qu'un Japonnais dépense 8 000 francs par jour, là où un autre touriste en dépense 3 000 ?

J'ai eu moi-même l'occasion de rappeler ces quelques chiffres qui démontrent l'incidence directe du tourisme sur

l'économie. Image et Promotion, telles furent bien les conclusions des Assises du tourisme organisées par le Ministre du Tourisme précédent. M. Veldekens vient d'ailleurs d'en parler.

Le succès de participation — remarquable de la part du secteur privé — a eu le mérite de démontrer combien était grande l'attente d'une politique bruxelloise volontariste en cette matière. Le secteur a trop souffert d'incohérence institutionnelle et de décisions politiciennes; il a fait clairement appel à un partenariat solide et franc, a défini son besoin d'un outil efficace à Bruxelles, capable d'assurer la promotion de Bruxelles, tantôt seul, tantôt en collaboration avec les organismes communautaires.

Le message est bien clair et Bruxelles a cruellement besoin qu'il soit compris.

Je pense que le Collège l'a très bien perçu. En conséquence je lui accorderai ma confiance. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. Drouart.

M. André Drouart. — Monsieur le Président, à un moment capital pour le devenir de la Communauté française, je voudrais plus particulièrement axer mon intervention sur les relations entre cette Communauté et notre Commission. J'ai écouté M. Smits avec attention. Il nous a lu l'oraison funèbre de la Communauté française, ce qui n'est pas surprenant lorsque l'on sait l'attention que le groupe PRL-FDF porte aux finances de cette institution.

Je voudrais également illustrer notre analyse en cette matière en m'attardant plus particulièrement sur l'enseignement dans notre Région.

J'ai lu avec beaucoup d'attention, en page 2 de l'accord de majorité, la manière dont votre Collège entend entretenir de «bonnes» relations avec la Communauté française. Ainsi peut-on y lire que «La Commission jouera son rôle au sein de la Communauté française afin que celle-ci soit le garant de l'unité des francophones». Plus largement, il y a une volonté politique de votre majorité de renforcer les liens avec la Communauté française en vue d'organiser, par exemple, des manifestations culturelles communes. Cette collaboration pourrait même se développer — je cite — «dans le respect des institutions, entre le Collège et le Gouvernement de la Communauté française».

Cette volonté de collaboration est aussi, nous semble-t-il, à mettre en relief avec une nouvelle donne institutionnelle qui conduit aujourd'hui dix-neuf membres de notre Assemblée à siéger également au Conseil de la Communauté française. Il en va aussi de M. Picqué qui se retrouve à la fois membre du Gouvernement de la Communauté et de votre Collège.

Mais bien au-delà de ces déclarations de bonnes intentions et de ce nouveau cadre institutionnel, il y a une troisième donne, une donne politique. Malgré la danse du ventre de M. Gol devant ses collègues Présidents de parti Busquin et Deprez, le PRL est resté dans l'opposition à la Communauté française pendant qu'il rentrait dans les majorités au Conseil régional bruxellois et dans notre Commission. Ma collègue et Président de groupe a d'ailleurs souligné le caractère quelque peu ubuesque de la situation.

Détail piquant qui doit accentuer dans ces circonstances les bonnes relations, Charles Picqué, Ministre PS de la culture au sein de la Communauté a la tutelle sur ... Didier Gosuin, membre PRL-FDF du Collège qui a la culture dans ses attributions dans le cadre de notre Commission communautaire française ... et qui siège dans l'opposition dans la Communauté française.

Dans ces circonstances, permettez-nous de douter, et le mot est faible, de la «bonne» collaboration future entre les partenaires bruxellois et ceux de la Communauté. Le Président de groupe PRL au Conseil de la Communauté française, Daniel Ducarme,

a défini les conditions de cette collaboration. Si d'une part, j'ai lu le texte de l'accord politique signé et présenté par le Président du Collège, membre du PRL, d'autre part, j'ai écouté attentivement certains membres éminents de l'opposition à la Communauté française. M. Ducarme a donc défini les conditions de cette collaboration et en a fixé le prix: il n'y aura pas d'aide ni de solidarité bruxelloise à la Communauté française si le PRL n'obtient pas une place dans son Gouvernement.

Le problème évoqué ici est bien sûr d'actualité mais il est beaucoup plus large. En effet, il y va d'abord et avant tout de cette solidarité entre francophones bruxellois et Wallons, solidarité que MM. Smits, Clerfayt et d'autres membres de la majorité jugent fondamentale. Compte tenu de la situation de la Communauté française, il va donc aussi implicitement de son devenir financier. Dans le Conseil de la Communauté française, les données ont été présentées et sont aujourd'hui publiques. Il s'agira, dans le budget 1996, de trouver, selon un certain plan Tomas, entre 4 à 5 milliards, sous forme de diminution des dépenses et d'augmentation des recettes, l'un n'allant pas sans l'autre. Dans ce dernier cas, c'est tout naturellement vers les Régions wallonne et bruxelloise que les regards se tournent. Toute collaboration entre la COCOF et la Communauté ne peut et ne pourra s'inscrire que si une solidarité venant de Wallonie trouve son répondant auprès des Bruxellois francophones.

Je voudrais insister sur l'importance de ce débat, comme je l'avais fait d'ailleurs à l'occasion des discussions au sein du Conseil régional bruxellois. Ce débat est capital, d'abord en raison des compétences de la Communauté française, en particulier l'enseignement, l'aide à la jeunesse, la petite enfance et l'éducation permanente, compétences qui sont essentielles pour un grand nombre de Bruxellois, et je pense en particulier aux Bruxellois les plus fragilisés par la crise économique.

Pour illustrer mes propos, permettez-moi de vous rappeler la situation dans laquelle ont débuté les opérations «Eté jeunes», indispensables dans certains quartiers de notre ville.

Ce débat est également important parce que derrière lui se cache aussi, bien au-delà de l'aspect budgétaire, le devenir de l'institution de la Communauté française, et donc de cette solidarité indispensable entre francophones.

Or, le PRL-FDF ne soutiendra une véritable aide régionale bruxelloise, une véritable solidarité, que si — comme je l'ai souligné en relatant les propos du président du groupe libéral à la Communauté française, M. Ducarme — une place lui est laissée au sein du Gouvernement de la Communauté française.

On appréciera — je pense en particulier aux enseignants, aux parents d'enfants et de jeunes en âge de scolarité, aux animateurs d'associations — les conditions de marchandage que les libéraux et les membres du FDF imposent à leur solidarité.

Nous ne pouvons naturellement pas évoquer la problématique du devenir de la Communauté française sans relever aussi — et peut-être même, avant tout — l'incohérence du parti socialiste. A la fois présent dans les majorités à la Communauté et dans les différentes institutions bruxelloises, le PS, dans l'accord de majorité bruxellois, dans l'accord au sein de la Commission communautaire française, n'a négocié avec le PRL-FDF aucune forme de solidarité au profit de la Communauté.

M. Merry Hermanus. — Ce n'est pas vrai !

M. André Drouart. — Cela constituera à court terme une faute politique grave pour le parti socialiste d'autant plus qu'au niveau de ses représentants wallons — je m'abstiendrai de citer des noms aussi célèbres que celui de José Happart — il existe des régionalistes convaincus qui n'attendent qu'une chose, la mort de la Communauté, la rupture de la solidarité entre francophones wallons et bruxellois. Et ce n'est certainement pas M. Picqué qui me démentira, lui qui, voici peu, menaçait ses camarades socialistes wallons de créer un PS bruxellois.

Aujourd'hui, les socialistes bruxellois, avec la complicité du PRL qui a phagocyté le FDF...

Mme Sylvie Foucart. — Vous avez déjà parlé de tout cela !

M. André Drouart. — ... avec la complicité du PRL qui a phagocyté le FDF, les socialistes bruxellois qui n'ont pas mis en évidence la solidarité dans leur mauvaise déclaration gouvernementale, contribueront à creuser la tombe de la Communauté française et à ramener étudiants, parents et enseignants sur le pavé à la rentrée de septembre.

Certes, ce type de propos peut déplaire, mais, dans la situation actuelle, ce devait être souligné, selon moi. Si vous aviez attentivement écouté M. Smits qui fait partie de votre majorité, Madame Foucart, vous auriez entendu l'oraison funèbre de la Communauté française qu'il nous a lue.

M. Merry Hermanus. — Vous avez mal compris !

M. André Drouart. — J'ai parfaitement compris. J'ai été très attentif à cette question. Peut-être avez-vous été particulièrement distrait au moment où elle était évoquée ?

M. Hervé Hasquin, Président du Collège. — Selon moi, c'est vous qui avez été distrait à ce moment-là. M. Smits a dit que, si l'évolution budgétaire de la Communauté française se poursuivait, il y aurait inévitablement de nouvelles formes de régionalisation et, hélas — a-t-il ajouté en guise de regret — de l'enseignement. (*Applaudissements de M. Hermanus.*)

M. André Drouart. — Nous ne devons pas polémiquer...

M. Hervé Hasquin, Président du Collège. — Effectivement, il n'y a pas de quoi !

Mme Marie Nagy. — Cela signifie que l'engagement exprimé ici est contraire à celui du Président du groupe libéral à la Communauté française. Les discours sont différents en fonction de l'Assemblée...

M. André Drouart. — J'ai probablement mal compris le discours prononcé à la Communauté française. Je relirai attentivement le texte de M. Smits dans le compte rendu. En tout cas, je maintiens mon interprétation.

Au vu de cette situation politique, on comprend mieux le vide des mots de votre déclaration et les incohérences qu'elle peut entretenir. L'enseignement — j'en arrive au deuxième volet de mon intervention — en constitue une excellente illustration.

Nous savons effectivement que par suite de la dernière réforme institutionnelle, la Commission communautaire française est devenue le pouvoir organisateur de l'ancien enseignement provincial. Nous nous réjouissons qu'en concertation avec tous les acteurs concernés, un projet pédagogique soit élaboré afin d'offrir un outil performant qui réponde, de par ses spécificités, à une attente importante de la population.

Là où le bât blesse, c'est quand on lit, par exemple, dans la déclaration, en page 4, que «le caractère démocratique de l'enseignement supérieur sera renforcé». J'invite les membres du Collège à suivre l'actualité, notamment les débats qui se déroulent à la Communauté française. Ils constateront que l'enseignement supérieur est un des secteurs directement concernés par les mesures budgétaires. Le minerval devrait, par exemple, être augmenté.

S'agit-il, dans ces circonstances, d'une réelle démocratisation ? Le Collège a-t-il communiqué le texte de sa déclaration à la Ministre-Présidente de la Communauté française afin

qu'elle puisse assurer une certaine cohésion dans votre accord politique et dans vos déclarations ?

Inversement, il aurait pu être utile, et cela en toute indépendance et dans le respect des institutions, que les membres du Collège prennent le temps de lire la déclaration de politique communautaire.

Ainsi, je regrette de ne pas trouver dans votre déclaration la volonté du Collège de développer, en matière d'enseignement, des politiques de discrimination positive. Dans une ville où la précarité sociale frappe plus d'un quart de la population, il est urgent — je suis certain que d'autres groupes politiques, notamment le groupe socialiste, me soutiennent — de «donner plus à ceux qui ont besoin de plus». Devant l'inégalité, devant l'échec scolaire et social, il faut apporter des remèdes, eux aussi, inégaux.

Mais voilà, retrouver cela dans une déclaration émanant d'une majorité qui comprend le PRL-FDF alors que ce parti s'oppose à la politique de discrimination positive eût été...

M. Hervé Hasquin, Président du Collège. — Non, ce n'est pas vrai. Vous avez mal compris.

M. André Drouart. — J'ai de nouveau mal compris MM. Ducarme et Hazette. Je vous enverrai la copie du compte rendu analytique de cette séance de la Communauté française. M. Hazette a même déclaré que l'expression de discrimination positive disparaîtrait dans deux ans. Il s'est livré à une analyse extraordinaire. Libre à vous de la compléter dans votre réponse si vous le souhaitez. Je relève en tout cas l'incohérence du discours libéral, différent à la Communauté française et à la Commission communautaire française.

A la Communauté française, le PRL-FDF s'est clairement exprimé contre la discrimination positive en matière d'enseignement. Retrouver cette notion dans la déclaration, aurait donc été pour le moins politiquement inconvenant...

M. Eric Tomas, membre du Collège. — La discrimination positive concerne l'enseignement fondamental. Or, celui-ci ne fait pas partie des compétences de la Commission communautaire française. De quoi parlez-vous ?

M. André Drouart. — Et les zones d'éducation prioritaires ? Ne concernent-elles que l'enseignement fondamental ? Un minimum de connaissance du dossier, s'il vous plaît ! Vous avez été Ministre du Budget à la Communauté française...

M. Eric Tomas, membre du Collège. — Vous êtes en train de faire un procès d'intention au sujet de l'enseignement provincial que vous ne connaissez pas.

M. André Drouart. — La discrimination positive touche tous les niveaux de l'enseignement, qu'il soit fondamental ou secondaire et donc professionnel.

M. Eric Tomas, membre du Collège. — Elle touche aussi le niveau supérieur.

M. André Drouart. — Elle touche le niveau supérieur, mais dans une moindre mesure. Avant tout, elle concerne l'enseignement obligatoire.

Nous aurions aussi apprécié de lire dans votre déclaration, Monsieur le Président du Collège, l'attention que le Collège porte, ou aurait pu porter, aux Assises de l'enseignement. Pour la première fois en Belgique francophone, un vaste mouvement spontané est né, afin de réfléchir au devenir de l'enseignement. Cette vaste réflexion, portée également dans un certain nombre d'établissements de notre enseignement, est importante et — à l'époque, j'avais interrogé le Secrétaire d'Etat M. Hotyat sur ce

sujet — doit conduire à un certain nombre de mesures. Le fait d'ignorer les Assises et ces différentes Agoras est pour nous regrettable.

Je me permets enfin de vous poser une question plus ponctuelle sur un problème qui a fait l'actualité à la fin de la dernière législature : il s'agit de la situation des membres du personnel de l'IPHOV, l'Institut provincial des Handicapés de l'Ouïe et de la Vue. Cet Institut comporte — je vous prie de bien vouloir excuser ces considérations techniques — du personnel d'enseignement, dépendant donc des Communautés française et flamande, ainsi que du personnel de soin qui, lui, dépend d'un IMP bicommunautaire et donc de notre Commission communautaire commune. La demande de personnel était de ressortir d'une institution monocommunautaire, à savoir la COCOF et la VGC. Faut-il lire à travers votre déclaration qu'il en est ainsi ?

En conclusion, Messieurs les membres du Collège, votre déclaration, en particulier dans le fait qu'elle cimente une situation conflictuelle entre francophones wallons et bruxellois, est un mauvais accord politique. La faute en incombe aux deux partenaires.

A un moment capital pour la Communauté française, cette situation est grave. (*Applaudissements sur les bancs ECOLO.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Foucart.

Mme Sylvie Foucart. — Monsieur le Président, Monsieur le Président du Collège, Monsieur le Ministre, j'aurais voulu dire « Mesdames » ou au moins « Madame », « ici quelque part », comme on dit à Bruxelles. (*Applaudissements de Mme Nagy.*)

On pourrait d'ailleurs exporter cette expression idiomatique puisque aucune femme ne fait partie du Gouvernement régional wallon, qu'une seule, mais d'importance, siège au Gouvernement de la Communauté française et que deux, seulement, font partie du Gouvernement fédéral.

M. Georges Désir. — C'est différent dans certaines communes.

Mme Sylvie Foucart. — Les femmes sont en régression partout. Trop peu de voix se font entendre pour dire combien cette situation est anormale et dangereuse. (*Applaudissements de Mme Nagy.*) De ce point de vue aussi, ça sent un peu trop les années trente. Il nous reste peut-être le seul pouvoir de le dire pour espérer que tout n'est pas perdu !

Cela dit, je voudrais néanmoins féliciter le Collège. En effet, comme je l'ai déjà fait à de nombreuses reprises à cette tribune, je souhaite relever un aspect de la déclaration auquel mon groupe est et restera très attentif : il s'agit de la politique en matière de toxicomanie.

Sous la législature précédente, le Collège, et en particulier le Ministre Thys, avait, en collaboration avec la Commission communautaire commune, initié un programme, aussi cohérent que possible, dans l'état de la législation et du contexte judiciaire belge.

Ainsi, le « comité de terrain » et le « comité de coordination et de concertation toxicomanie Bruxelles » avaient successivement proposé une liste de dix priorités que l'ensemble des formations politiques démocratiques de cette Assemblée avait appuyée par le dépôt d'une motion en mai 1994.

La concertation avec les gens de terrain est, en effet, un atout majeur, qui a permis l'adoption, *in extremis*, du décret relatif à l'agrément et au subventionnement des centres actifs en matière de toxicomanie, dont j'ai eu l'honneur de présenter le rapport.

Nous sommes donc particulièrement heureux de voir cette politique poursuivie, notamment par le renforcement des centres existants et en particulier les services de première ligne, qui

comptent parmi eux les centres de santé mentale, ainsi que le soutien aux réseaux de médecins généralistes.

Il est tout aussi important, comme s'y est engagé le Collège, d'œuvrer en vue du décroisement, avec toutes les garanties qui s'imposent cependant.

Mais ce dont nous nous réjouissons le plus, au rang des priorités du Collège, c'est de la volonté d'une politique concertée avec l'Etat fédéral et la Communauté française.

Dans l'immédiat, cela suppose concrètement que l'on pourrait pallier sinon effacer cette anomalie déplorable qui consiste à avoir détaché la « prévention primaire » de la « prévention secondaire » qui, seule, nous revient.

Il faut bien se rappeler que la prévention primaire est la première intervention, qui se situe avant que le consommateur potentiel n'ait fait le choix de son utilisation.

De toute évidence, c'est l'intervention optimale, pluridisciplinaire et polymorphe puisque la toxicomanie, ce n'est pas l'usage d'un produit — prohibé ou non — mais la « rencontre d'un individu, d'un contexte et d'un produit » selon la définition du Dr M. Vanderveken.

En revanche, la prévention secondaire survient, elle, après l'option de la consommation, pour juguler, autant que possible — et c'est rarement possible — les effets néfastes de celle-ci.

Dans ces conditions, le travail de prévention devient réellement difficile et les associations, voire les pouvoirs publics qui en ont la charge, se sont heurtés souvent à des situations insolubles ou kafkaïennes quand il s'agit d'être reconnues, de conclure une convention, d'obtenir un subside.

Le second terme de la proposition du Collège, à savoir sa volonté affirmée d'aborder le débat « sur la drogue », avec les autres niveaux de pouvoir « de manière active, sans a priori ni tabou » nous ravit, à plus d'un égard.

D'abord, cela rompt clairement avec le ton et le fond de la déclaration du Gouvernement fédéral où tout un plan de la réflexion, pourtant ouverte dans l'opinion publique comme dans les milieux concernés, est exclu : il s'agit de la dépénalisation totale ou partielle ou, en tout cas, de la modification de la liste des substances et produits prohibés.

Déjà, le programme en 10 points proposé au début de l'année par le précédent Gouvernement fédéral continuait à s'inspirer de la loi de 1975 et en avait gardé toutes les caractéristiques répressives. On y pratiquait aussi plusieurs amalgames malheureux.

En effet, on y envisageait l'intensification de la lutte contre le commerce des produits en oubliant d'analyser si ce n'est pas justement cet acharnement qui constitue l'intérêt essentiel de leur commercialisation.

Or, si les débats sur la prohibition de certaines drogues sont vieux comme le monde, depuis la fin des années 80, les tenants de l'anti-prohibition, battus au début de ce siècle, ont regagné du terrain.

Plus personne ne conteste que la guerre à la drogue n'a enrayé ni la production, ni la commercialisation, ni l'usage des produits prohibés. Elle n'a pu empêcher que des toxicomanies à ces produits se développent largement. Au contraire, elle a induit une série d'effets pervers sur les plans juridiques, économiques, politiques, sociaux et médicaux. De plus en plus, on remet en question l'intérêt à poursuivre la lutte contre les toxicomanies par des offensives contre les produits.

Les protagonistes de nouvelles politiques en matière de drogue sont de plus en plus nombreux. Leurs positions et propositions sont diverses.

Certains appellent à des politiques de libéralisation. D'autres parlent de normalisation. D'autres encore prônent la « déprohibition » de toutes les drogues et défendent des positions franche-

ment anti-prohibitionnistes. Certains proposent une dépénalisation de l'usage pour tous les produits mais désirent maintenir l'interdit sur la production et la commercialisation. D'autres encore plaident pour la dépénalisation du cannabis en poursuivant la guerre contre les autres substances.

Enfin, faut-il rappeler que la meilleure sinon la seule prévention contre l'abus de drogues est d'ordre socio-économique et doit agir sur les mécanismes pluriels de l'exclusion ?

Cela aussi, et peut-être avant tout, est l'enjeu d'un vrai et grand débat politique.

De surcroît, quel que soit le pouvoir de tutelle, au niveau de l'aide aux usagers et des dispositifs socio-sanitaires, doit-on, pour ce qui concerne la Commission communautaire française, mettre en doute les deux certitudes qui, comme le monstre du Loch Ness, pointent récurrentement leur nez :

1) le consommateur de drogue illicite, intercepté par les forces de police, n'est pas nécessairement investi d'un profond et subit désir de sevrage. En outre, le climat de confiance requis pour un traitement thérapeutique fait généralement défaut. Tout dispositif qui néglige ce principe élémentaire risque donc d'être voué à l'échec à tous points de vue et pour chacun des intervenants. Je suis persuadée que vous y serez attentif comme par le passé;

2) tout consommateur d'héroïne n'est pas nécessairement demandeur d'un traitement à la méthadone. Celui-ci n'est pas la panacée.

Certes, la libération de la prescription de méthadone est bénéfique à plus d'un titre. Pour les toxicomanes désireux d'arrêter leur consommation, elle constitue soit une aide précieuse au sevrage, soit une efficace substitution. Mais pour tous ceux qui ne désirent pas arrêter, elle diminue la crainte du manque en cas de difficulté d'approvisionnement.

Par ailleurs, n'est-il pas étonnant de voir que pour «psychiatriser», médicaliser et enfermer des consommateurs de produits illégaux, on découvre l'existence de nouveaux moyens financiers, alors que, dans l'ensemble du secteur santé, on augmente la participation financière des patients ?

Pourquoi tant de précisions et ces rappels ? Pourquoi si longuement intervenir sur cette question ? Mais précisément parce qu'outre l'importance qu'elle revêt, de gré ou de force aujourd'hui, pour des milliers de citoyens, des jeunes, des assistants sociaux, des parents, des professeurs, des juges, des médecins, des policiers ..., il y a un réel problème politique, sinon éthique, à faire l'économie d'une réflexion de fond sur ce qui reste un choix fondamental de société, sous prétexte de soudaine urgence.

Ainsi développe-t-on maintenant, à la remorque de la Hollande et du Royaume-Uni, une théorie de la réduction des risques sans beaucoup en examiner les fondements, les prolongements et partant les conséquences au moins potentielles.

Je suis sûre que nous aurons l'occasion d'y revenir prochainement, en commission ou en séance.

Il serait pourtant temps de s'interroger, au niveau politique, sur ce qui justifie tant de littérature, de décisions, de budgets, de passion et de certitudes autour de certains produits isolés aujourd'hui par la loi, sans pour autant l'être par les sciences notamment.

Voilà, me semble-t-il, un certain nombre de pistes que le Collège, quant à lui, n'exclut pas d'explorer et de débattre avec les autres niveaux de pouvoir. Nous le félicitons et nous l'encouragerons très chaleureusement tout au long de cette législature. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. de Lobkowicz.

M. Stéphane de Lobkowicz. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, je féliciterai tout

d'abord le Président du Collège — n'ayant pas eu l'occasion de le faire lors de la discussion du Conseil régional — et tous les autres membres du Collège de la COCOF ainsi que du Gouvernement de la Région bruxelloise. Monsieur Tomas, je vous demande d'être mon interprète auprès de vos Collègues.

Au moment de votre entrée en fonction, je vous formule mes meilleurs vœux de réussite dans votre action. Je demande au Collège d'être aussi attentif que possible à l'intérêt général mais aussi aux intérêts particuliers, aux revendications de nos concitoyens, que nous représentons ici. Vous êtes là afin de défendre les intérêts de tous les Bruxellois, qu'ils soient Belges ou non, hommes ou femmes, jeunes ou âgés, nantis ou non.

Avant d'analyser les différents points de la déclaration du Collège, je tiens à faire une remarque de forme en faveur de celui-ci.

En 1989, la déclaration du Collège comptait 31 pages et a donné lieu à un débat dense de deux jours avec de multiples orateurs, peu avares de leur temps de parole. Tout cela — rappelez-vous — pour un budget limité à 250 millions. Personne à ce moment-là ne se doutait des importants transferts de compétences qui allaient augmenter considérablement le budget.

Mme Marie Nagy. — Cela a accru non seulement le budget mais aussi les libéraux et les FDF.

M. Stéphane de Lobkowicz. — C'est vrai, je ne le nie pas.

Aujourd'hui, quel changement ! La déclaration du Collège ne comporte que dix pages, dans lesquelles aucun mot n'est de trop pour fixer les grandes orientations d'un budget de plusieurs milliards. En outre, un style précis et concret contraste avantageusement avec le «flou artistique» — pour reprendre l'expression que Mme Marion Lemesre avait employée à l'époque — de la déclaration de 1989 qui comprenait une jungle de lieux communs et qui usait d'une phraséologie aussi emphatique qu'incompréhensible.

Bref, voilà du concret et de l'économie de papier et de salive. Je tiens à en féliciter le Collège et tout particulièrement son Président M. Hasquin.

Venons-en maintenant au corps même de la déclaration, dont je n'aborderai pas tous les thèmes — ils ont été commentés par la plupart des orateurs qui m'ont précédé et le seront encore par ceux qui vont me suivre à cette tribune.

«Le Collège veut mettre davantage en évidence l'identité francophone de la Région bruxelloise pour lui permettre de participer pleinement à la Francité européenne et internationale.» Cette phrase a été prononcée par plusieurs orateurs qui m'ont précédé, M. Veldekens notamment, et semble avoir marqué les membres de notre Assemblée.

Vous savez sans doute, Chers Collègues, que la «nation francophone» n'est pas ma tasse de thé et que la Belgique d'Anvers à Arlon et d'Ostende à Liège est chère à mon cœur. Je puis néanmoins souscrire à l'option du Collège car je suis persuadé que cette volonté de renforcer la francophonie est essentiellement positive et non dirigée contre nos compatriotes flamands. Je ne puis donc que soutenir les initiatives du Collège visant à améliorer l'apprentissage de la langue française car celle-ci est un vecteur incomparable de la pensée et du savoir.

La question des infrastructures culturelles a aussi retenu mon attention. J'espère que les subsides iront à des théâtres de qualité car il n'en a pas toujours été ainsi dans le passé. J'invite également les membres de l'Assemblée à être particulièrement attentifs à la gestion que le Bureau de l'Assemblée fera des deniers qui lui seront confiés et je demande au Collège de vérifier que chacun exerce ses compétences, rien que ses compétences, toutes ses compétences. Des dérapages ont eu lieu par le passé et il ne faudrait pas qu'ils se reproduisent actuellement.

Beaucoup de compétences nouvelles ont été transférées à la COCOF, soit à la suite des accords de la Saint-Quentin, soit à la suite de la regrettable scission de la province de Brabant. L'enseignement notamment est venu enrichir nos compétences communautaires. En ce qui concerne ce dernier sujet, je me réjouis de l'intention du Collège de mettre au point des conventions, des synergies entre ces établissements d'enseignement et des instituts supérieurs universitaires et non-universitaires. Je reconnais bien là la griffe de l'ancien patron d'une des deux grandes universités du pays.

En matière de formation des demandeurs d'emploi, j'apprécie hautement l'intention du Collège d'éviter toute concurrence entre les offres de formation des différents pouvoirs car une chatte ne retrouverait pas ses jeunes dans cette jungle de programmes de formation qui s'offre aux chômeurs, et il importe au plus haut point d'éviter des doubles emplois.

Abordons maintenant le deuxième groupe des matières transférées à la COCOF: la santé et l'aide aux personnes. La politique de santé tout d'abord me paraît empreinte d'efficacité au moins quant aux intentions. A cet égard, la lutte contre la toxicomanie est fondamentale et reposera sur une association étroite entre les hôpitaux, les médecins généralistes et les centres de santé mentale. Nous revenons ici à une interpellation qui a été développée l'an dernier par l'opposition libérale.

Trois institutions s'occupent de la lutte contre la toxicomanie: la COCOM, la Communauté française et la COCOF. En 1994, le budget de la COCOF en cette matière s'élevait à 75 millions alors que la Communauté française ne lui consacrait qu'une quarantaine de millions. La COCOF est donc l'institution qui utilisera les plus grands montants pour lutter contre la drogue. Sa stratégie, qui ne fait encore que s'ébaucher, doit être mûrement réfléchie. Elle ne fera sans doute que s'amplifier dans l'avenir.

J'ai pris connaissance avec intérêt des propositions en matière d'aide aux personnes. Elles sont judicieuses mais, bien entendu, il faudra voir dans quelle mesure elles seront traduites dans le prochain budget. Celui-ci sera aussi une «opération-vérité» que nous attendons avec impatience.

Toujours dans le cadre de l'aide aux personnes, une politique de promotion de l'autonomie des personnes âgées me semble une heureuse innovation car ces personnes aspirent plus à la dignité par l'autonomie qu'à un embrigadement en maisons de repos.

En ce qui concerne le problème de l'immigration, c'est-à-dire de l'intégration et de la cohabitation pour reprendre les compétences qui sont les nôtres, j'approuve les priorités définies par le Collège.

Je voudrais toutefois insister sur le rôle tout à fait essentiel de l'école en cette matière. Personnellement, et ce point de vue est sans doute partagé par tous ici, je crois beaucoup plus à un renforcement des moyens financiers de l'école, y compris dans le domaine parascolaire ou d'écoles de devoirs qu'à un incitant sous forme de maisons de jeunes ou autres lieux de rencontre en dehors de l'école. Il faut évidemment que le budget le permette.

Je voudrais également parler ici au nom de nombreux Belges d'origine étrangère et des nombreux Bruxellois de nationalité étrangère qui se sentent les laissés-pour-compte des politiques actuelles. Nombreuses sont ces personnes qui m'honorent de leur confiance, peut-être en raison de la politique particulièrement accueillante que nous développons dans notre commune d'Uccle, où la seule discrimination que nous admettons est celle de traiter l'étranger mieux que le Belge.

Cependant, il est très important de ne pas oublier que l'immigration en Belgique n'est pas uniquement nord-africaine. Il est exact que beaucoup de Bruxellois sont natifs du Maroc et de Tunisie, deux grand pays amis de la Belgique et à la culture très ancienne mais il ne faudrait pas oublier tous les autres: les milliers de Belges d'origine espagnole, italienne, grecque, de

l'Europe centrale et de l'Est, les très nombreux Arméniens, Araméens, Libanais et Iraniens, les Zaïrois, les réfugiés du Sud-Est asiatique, qui sont très nombreux à Bruxelles et qui ont parfois le sentiment d'être les laissés-pour-compte des politiques actuelles.

J'appellerai enfin à beaucoup de discrétion en cette matière. Autant j'applaudis des deux mains toute initiative en faveur de l'intégration de nos nouveaux ou futurs compatriotes, autant je trouve inutile que la moindre inauguration d'un terrain de basket à Molenbeek ou à Saint-Josse soit l'objet d'un reportage à Télé-Bruxelles. Ce genre de reportage ouvre des autoroutes au Front national.

Nombreux sont les spectateurs belges vivant dans des situations précaires qui ne comprennent pas ce qui à leurs yeux — tout à fait à tort, je le précise d'emblée — apparaît comme une sorte de favoritisme qui provoque des frustrations et le racisme.

Dans ma commune, je suis l'échevin des étrangers. A ce titre, je me considère comme leur protecteur. Je suis persuadé qu'en cette matière plus que dans d'autres il faut allier efficacité et discrétion.

Enfin, j'approuve à 100 pour cent la politique volontariste et rigoureuse proposée sur le plan budgétaire, politique dans laquelle je reconnais la griffe du ci-devant échevin des Finances de Woluwe-Saint-Lambert.

M. Jacques De Coster. — On n'a pas encore pu vraiment le juger.

M. Stéphane de Lobkowicz. — Je voulais simplement employer l'expression «ci-devant». (*Rires.*)

Enfin, Chers Collègues, vous avez presque tous évoqué des citations qui ont émaillé la déclaration du Collège. J'en ai relevé plus particulièrement une de Bismarck qui m'a surprise et dont j'ai eu l'occasion de parler tout à l'heure avec le Président du Collège. J'avoue avoir été très étonné par cette citation car vous connaissez comme moi les sentiments francophiles du Président du Collège. Je suis certain que cette citation n'est pas son œuvre; elle prouve, bien entendu, que plusieurs partis se retrouvent au Collège et ont rédigé ensemble la déclaration. C'est donc probablement un autre membre du Collège...

M. Hervé Hasquin, Président du Collège. — Même pas!

Mme Marie Nagy. — Des noms!

M. Hervé Hasquin, Président du Collège. — C'est la preuve, si besoin en était, que je peux facilement transcender les frontières de la francité!

M. Stéphane de Lobkowicz. — Bismarck a transcendé les frontières de la France. (*Rires.*) Heureusement, grâce à la politique autoritaire du grand roi Léopold II, il n'a pas osé s'aventurer chez nous!

M. Merry Hermanus. — Cette citation a été faite parce que Bismarck a été l'inventeur de la sécurité sociale!

M. Stéphane de Lobkowicz. — Je vais me permettre d'être un peu plus rosse, ceci en toute amitié!

En préliminaire à votre déclaration, vous citez également, Monsieur Hasquin, le Général de Gaulle. C'est tout à fait judicieux. En effet, le Général de Gaulle est un tout grand personnage — je le considère en tout cas comme tel — qui, seul contre tous, a eu le mérite extraordinaire, dès le 18 juin 1940, au moment où plus personne ne croyait en la victoire alliée, d'incarner la volonté farouche de la France de mener la guerre jusqu'à la victoire. Le Général de Gaulle symbolise aussi le fait

que la France, à laquelle nous nous référons si souvent à la COCOF, a deux visages. En 1940, elle avait le visage du Général de Gaulle, mais aussi celui de Pétain. La France a le visage de la déclaration universelle des droits de l'homme, mais aussi celui du génocide vendéen ou de l'invasion de la Belgique. La France, ce sont les armées victorieuses qui libèrent Paris ou Strasbourg, mais aussi celles qui massacrent à Madagascar, au Maroc ou en Algérie.

Mme Marie Nagy. — Et les essais nucléaires à Mururoa ?

M. Stéphane de Lobkowicz. — Je ne suis pas tout à fait opposé à ce que vous dites ici.

Si la France peut être remarquable, il faut parfois aussi s'en méfier.

N'ayons pas peur de nous inspirer de tout ce que la France a fait de bon et de grand. Pour le reste, inspirons-nous de ce qu'il y a eu de bon et de grand chez nous en Belgique. Ce n'est pas parce que Rubens et Teniers parlaient le flamand qu'ils n'appartenaient pas également à notre culture. Notre culture belge et bruxelloise est une culture française. Je parle le français avec mes enfants mais nous passons nos vacances à la côte belge; nous invitons nos amis étrangers à Bruges; les Ardennes font partie de notre pays... Prenons donc tout ce qu'il y a de bon à Paris, à Bruxelles ou à Anvers et faisons-nous une culture originale et authentique, la nôtre.

Mme Marie Nagy. — C'est pour le FDF que vous dites cela ?

M. Stéphane de Lobkowicz. — Madame, ma réponse aurait été valable si elle avait été donnée immédiatement. Le temps de réflexion que je me suis octroyé n'empêche de pouvoir la prononcer car elle perdrait de sa qualité.

M. Merry Hermanus. — On a compris ! Cela vaut une réponse.

M. Stéphane de Lobkowicz. — En conclusion, je dirai que cette déclaration gouvernementale augure bien de la future politique à mener. Elle devra naturellement être concrétisée par le futur budget et par des actions concrètes.

Ce n'est donc que dans plusieurs mois que nous pourrions porter un jugement définitif. « C'est au pied du mur que l'on juge le maçon », dit-on, Monsieur Hasquin. C'est vrai, et on ne peut donc encore l'avoir vu à l'œuvre. Mais je pense pouvoir affirmer en tout cas que le ciment et les briques sont de bonne qualité. Je voterai donc la confiance. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. de Patoul.

M. Serge de Patoul. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, je serai plus bref que M. de Lobkowicz. Une grande majorité se dégage dans notre Assemblée pour dire que Bruxelles doit marquer son identité francophone car elle est essentiellement une région de culture française. Cela me paraît une évidence puisque plus de 85 pour cent des habitants de Bruxelles sont francophones; les dernières élections l'ont encore prouvé puisque de 64 membres francophones au Conseil régional nous sommes passés à 65 membres.

Mais au-delà des discours et des volontés exprimées à cette tribune durant la législation précédente, de nombreux orateurs, tous partis confondus, on dit aujourd'hui combien il était important que le Collège défende le caractère francophone de la Région bruxelloise. Donc, au-delà des discours, il me paraît nécessaire de passer aux actes. J'aurais tendance à dire que nous devons éviter de vivre dans un système un tantinet schizophrénique dans la mesure où les conseillers de notre Assemblée

siègent également ailleurs; je pense en particulier au Conseil régional bruxellois. Donc, je souhaite que cette volonté se traduise dans les faits, ici, au sein de notre Assemblée, mais aussi au Conseil régional bruxellois.

Je me réjouis d'ailleurs que l'accord de majorité prévoie de façon très claire d'associer les francophones de la périphérie à nos travaux. En effet, nous savons qu'ils font partie non seulement de notre Communauté mais également de notre Région qui, du point de vue culturel, social et même économique, englobe en réalité non seulement les dix-neuf communes de Bruxelles mais également les six communes de la périphérie et plus d'ailleurs.

Il faudrait veiller à ce que nos travaux futurs associent l'ensemble des élus francophones de la périphérie. Avec 85 pour cent de francophones, Bruxelles fait avant tout partie de la Communauté française de Belgique. Nous devons être vigilants afin de garder l'unité de la Communauté française, qui doit constituer notre ligne de conduite pour les années à venir.

Je me réjouis également de la volonté du Collège de réaliser des accords de coopération entre l'ACCF — donc notre Assemblée — et la Communauté française ainsi que le Conseil régional wallon pour les matières transférées.

J'ai pris bonne note des déclarations du président de groupe PSC qui a clairement marqué son opposition à la régionalisation de l'enseignement, ce qui est également notre option.

Au niveau de l'enseignement, il convient d'envisager les synergies et les coopérations — dont le Collège a parlé — avec des institutions supérieures installées à Bruxelles.

Ces synergies possibles et ces accords de coopération éventuels doivent être étudiés avec l'ensemble des institutions supérieures et des universités installées à Bruxelles, quel que soit leur réseau.

J'attire également l'attention du Collège sur la prochaine rentrée académique. Un flou intégral règne en effet quant aux dispositions que la Communauté française semble vouloir prendre dans la précipitation durant l'été, probablement après le 21 juillet. Cette situation rendra la prochaine rentrée scolaire bien plus difficile que de coutume dans la mesure où, par exemple, l'on ne connaît pas encore le nombre d'heures que les enseignants devront prestre. Il est évident que je fais ici allusion à des rumeurs, la Communauté française n'ayant encore rien annoncé de façon très claire. Il conviendra que le Collège, qui est un pouvoir organisateur important en termes de réseaux d'enseignement, soit un acteur participant à la réflexion sur la réforme de l'enseignement.

J'en viens à une autre question liée à la déclaration, à savoir la Fonction publique. Le Collège s'est engagé à ce que le personnel puisse bénéficier d'une mobilité au sein des institutions liées à l'ACCF. C'est une très bonne chose, mais j'insiste auprès du Collège pour que l'ensemble des règles administratives soient respectées. Evitons, en effet, de gérer le personnel sans suivre les règles régissant la Fonction publique.

J'en viens au dernier point que je souhaitais aborder et qui constitue, d'une certaine manière, une transition avec la Fonction publique. Le Collège doit, à mon sens, apporter une attention particulière à la problématique tout à fait spécifique de la gestion des ASBL du monde socioculturel.

Les ASBL remplissent des fonctions socio-économico-culturelles importantes. Elles sont souvent amenées à décharger les pouvoirs publics de certaines de leurs missions parce qu'elles agissent sur le terrain. Le secteur associatif freine les déséquilibres socio-économiques et est porteur de participation, d'innovation et d'expérimentation.

De nombreuses ASBL poursuivent des objectifs socioculturels intéressants, mais ne peuvent les mener à bien en raison de contraintes de gestion. Le milieu associatif connaît dès lors un réel besoin d'aide et de formation à la gestion.

Il conviendra donc d’imaginer à l’avenir des formules où le secteur public, au lieu de subventionner financièrement ces associations, pourrait leur apporter une collaboration en termes de gestion administrative pour leur permettre d’exercer les missions pour lesquelles elles ont été constituées, fonctionnent et disposent de compétences. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. Galand.

M. Paul Galand. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, je tiens en premier lieu à vous adresser à tous mes remerciements pour être restés présents dans cette salle peu ventilée, par cette chaude après-midi.

Mon intervention portera essentiellement sur les matières de santé et d’aide aux personnes. La déclaration affirme que la nouvelle politique sera guidée par douze concepts.

Le premier de ceux-ci est la clarification des objectifs. Vous dites que «le Conseil consultatif francophone devra être restructuré et simplifié», mais vous omettez de dire dans quel sens vous comptez aller.

S’agit-il de réduire le nombre des sections, de revoir la répartition de leurs champs d’avis et d’initiatives ? Allez-vous fusionner, par exemple, la section Service de Santé mentale et Toxicomanie, ce qui serait logique, comme nous l’avons demandé ? Y aura-t-il un nouveau projet de règlement au sujet de ce Conseil ?

Vous vous engagez à mettre sur pied au sein de l’administration un service d’évaluation transversale en partant des besoins. Après six ans, verra-t-on l’application de ce qui était dit lors de la déclaration de 1989 ?

Mais pour arriver à une meilleure cohérence, comme vous dites, quel va être le lien avec l’Observatoire de la Santé ? La commission bicommunautaire, la COCOF, la VGC créeront-elles chacune leur service de rassemblement de données et de suivi des besoins ? Y aura-t-il coordination et comment ? On n’imagine pas pour la tuberculose, par exemple, des évaluations séparées.

Votre cinquième concept est l’information du public et, à ce sujet, vous parlez de regroupement de services existants. De quels services parlez-vous ?

Votre onzième concept parle d’un moratoire jusqu’au 1^{er} janvier 1996 pour tout nouvel agrément. Quelles sont actuellement les demandes en suspens ? voulez-vous dire que des agréments qui auraient dû se faire s’il n’y avait pas eu d’élections en mai sont reportés et éventuellement remis en cause ?

Au chapitre plus spécifiquement de la Santé, il y a plus de cohérence que dans l’accord bicommunautaire puisqu’ici, vous partez de la prévention, mais immédiatement après, vous resituez les centres de coordination de soins uniquement par rapport aux institutions hospitalières et aux maisons de repos, au lieu de les situer également et d’abord par rapport à la vie de quartier, au renforcement des solidarités locales et au travail avec les médecins de famille.

Vous abordez bien en troisième point du chapitre les associations de santé intégrées, c’est-à-dire les maisons médicales — et vouloir les consolider va dans le bon sens, à nos yeux —, mais vous êtes en retard par rapport à la réalité du terrain où se sont multipliées, en plus des maisons médicales, les associations locales de médecins généralistes, regroupées au sein de la Fédération des Associations de médecins généralistes bruxellois présidée par le Dr Vercruysse.

Décidément, les libéraux qui disent défendre les professions libérales n’ont pas intégré les aspects les plus dynamiques de la médecine bruxelloise.

C’est d’ailleurs là une grande faiblesse de l’accord du point de vue santé : sa trop faible prise en compte de la place et de

l’effort des médecins de famille en général. Vous les citez explicitement dans les paragraphes sur les toxicomanies, mais ils interviennent dans beaucoup d’autres aspects de la santé.

Vous parlez du décloisonnement entre première ligne et structure spécialisée, mais il fallait d’abord assurer plus de soutien à la première ligne représentée par les médecins généralistes et les services de santé mentale pour resituer le décloisonnement dans la logique de santé publique. Nous rencontrons ici la deuxième grande faiblesse du chapitre «santé», car des services de santé mentale de quartiers, vous n’en parlez pas. Pourtant, ils représentent la plus grande part du budget «santé» de la COCOF !

En ce qui concerne la concertation avec l’Etat fédéral relative aux toxicomanies, M. Harmel avait déjà rencontré beaucoup de difficultés par rapport entre autres aux contrats de sécurité. S’il ne l’a pas déjà fait, je peux vous transmettre copie de son courrier à ce sujet.

J’ai bien noté que, dans sa réponse au CRB, M. Picqué me semblait devenu plus clairvoyant dans les rôles respectifs du médicosocial et des responsables de l’ordre public et de la répression, il distinguait mieux que précédemment le préventif et le thérapeutique médicosocial du préventif et du répressif policier.

Je n’oppose pas les concepts médicosocial et sécuritaire car c’est une erreur. En effet, le médicosocial et les forces de l’ordre ont, chacun à leur niveau, une action à mener dans les domaines de la sécurité ou de l’insécurité. Mais c’est la confusion des rôles et la mise sous tutelle de l’une des parties par l’autre qui est inacceptable.

Dans une société où les croyances s’estompent, il faut que ceux qui prônent plus de raison soutiennent aussi la mise en œuvre de représentations, de repères sociaux et culturels sans ambiguïté.

J’insiste à nouveau pour que l’application du décret concernant l’agrément et les subventions aux services actifs en matière de toxicomanie concrétise l’esprit et les apports de l’excellent débat parlementaire qui s’est tenu ici le 12 avril 1995. Je constate cependant que, dans votre accord de majorité, vous vous trompez déjà dans l’intitulé de ce décret. Vous poursuivez par la problématique de toxicomanie en milieu hospitalier, ce qui pour l’essentiel n’est pas de votre compétence. Je reconnais cependant volontiers que le dernier paragraphe de votre accord, concernant les toxicomanies, va dans le sens des perspectives dynamiques abordées lors du débat sur le décret précité.

Au chapitre de l’aide aux personnes, vous commencez par affirmer votre volonté de la cadrer dans la perspective de l’autonomie et de la participation. Nous sommes d’accord.

Mais je ne retrouve pas l’ambition d’une politique de mobilisation de la population toute entière pour soutenir cette autonomie et cette participation. Il faut un travail permanent d’information et de sensibilisation de la population, et une action de sensibilisation aux politiques d’aménagement du territoire, du logement, de l’emploi, des transports, pour qu’à chaque fois, cette réalité soit intégrée.

Les lenteurs qu’a connues ce dossier nous ont rendus méfiants. Nous serons donc particulièrement vigilants quant à la concrétisation des accords de coopération et des promesses faites. De plus, des ateliers protégés doivent voir leur place clairement reconnue également comme acteurs économiques et être effectivement reconnus comme un secteur de l’économie sociale avec accès aux aides économiques équivalentes mieux assuré. Cela relève de la compétence du Conseil régional, mais cette dimension doit être intégrée dans les perspectives de la politique de la COCOF.

Des liens contractuels pour prestations de service avec les pouvoirs publics doivent être favorisés. M. De Coster a posé la question de savoir si la législation sur le travail des personnes

handicapées serait appliquée au sein de l'administration, je m'associe à cette question.

Au sujet des services d'Aide aux personnes âgées, le Collège s'engage-t-il à ce qu'il n'y ait plus d'insécurité dans les qualifications exigées? La validité des formations et les formations déjà organisées, qui ont fait leurs preuves, ne se retrouvent-elles pas à nouveau mises en question?

A une époque, des étudiants engagés dans cette formation ignoraient si le diplôme qu'ils obtiendraient en fin d'année serait reconnu. Pour ces personnes, parfois issues de milieux moins favorisés, c'est un risque de devoir subir cette épreuve supplémentaire, c'est excessif et j'espère que vous pourrez nous rassurer à ce sujet.

De plus, vous parlez de revoir le contenu de la formation de base. Je pense qu'il faut respecter certaines échéances pour que les personnes s'engageant dans cette formation soient sécurisées. La coordination avec l'Institut bruxellois francophone par la formation professionnelle doit intégrer cette préoccupation.

Il est indéniable que la situation des travailleurs dans les centres de planning familial s'est améliorée depuis que M. Picqué en a la responsabilité, laquelle était auparavant exercée par M. Gosuin. La position de ces travailleurs demeure néanmoins relativement hybride, les limites et synergies entre le social, le médical et le psychologique étant mal définies. Une réflexion urgente s'impose concernant l'articulation avec les autres services de première ligne dans les quartiers. Toutes les sections du service consultatif devraient participer à cette réflexion et leur rapport devrait être soumis à la discussion des commissions Affaires sociales et Santé de notre assemblée.

Vos propos relatifs aux centres de services sociaux pourraient être interprétés comme une éventuelle menace. Nous estimons qu'ils accomplissent une mission générale de quartier. Les problèmes de logement sont évidemment importants. D'autres problématiques peuvent néanmoins surgir demain. Je pense par exemple à l'actuel problème du surendettement. Comme je l'ai déjà dit lors du débat qui a eu lieu à la Commission communautaire commune, j'estime que le fait de trop spécialiser ces centres peut s'avérer dangereux.

Je pense enfin que nous devons tout faire pour éviter des distorsions de statuts entre travailleurs sociaux bruxellois, qu'ils soient bi- ou monocommunautaires.

J'en viens à la politique relative aux personnes âgées. Votre déclaration et l'accord que vous avez pris ne méritent pas toutes les critiques émises pour le Collège réuni. Aussi, me suis-je interrogé sur le point de savoir si les négociations avaient été menées par les mêmes personnes. J'aimerais néanmoins connaître de façon précise les engagements concrets que vous avez pris concernant l'amélioration de l'inspection des maisons de repos. Par ailleurs, que ferez-vous pour répondre aux mises en garde d'Infor-Home? Ne craignez-vous pas que certains règlements et leur application n'intégrant pas les aspects humains ne favorisent *in fine*, au détriment du caractère familial d'entités moins importantes, les grosses maisons qui répondent aux exigences techniques? Par ailleurs, l'inspection devrait se montrer plus vigilante en termes de respect des droits des personnes, de confidentialité et de libre choix des prestataires de soins. Ce dernier point est important. Dans plusieurs maisons, certaines personnes âgées perdent ainsi leur médecin traitant et leurs repères sociaux à la suite de pressions morales. Or, en principe, la maison de repos est leur domicile.

Concernant les relations internationales, je vous renvoie aux propos que j'ai tenus au Conseil régional bruxellois. Les francophones étant majoritaires à Bruxelles, ils ont évidemment une plus grande responsabilité dans ce domaine. A notre avis, la francité et la francophonie internationales ne trouvent leur plein sens que par rapport aux valeurs de liberté démocratique et de progrès social qu'elles prônent. Dès lors, en vertu de nos compétences spécifiques et de la place que nous tenons en tant que

Bruxellois francophones, je pense que notre action vis-à-vis de métropoles francophones comme Kigali et Bujumbura, avec lesquelles nous entretenons des liens privilégiés, doit être accentuée. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Persoons.

Mme Caroline Persoons. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, demain, 11 juillet, seront organisées sur la Grand-Place de Bruxelles diverses animations pour la fête de la Communauté flamande. Le *Vlaamse Raad* a confié officiellement l'organisation de ces fêtes à une coordination de mouvements, parmi lesquels le Comité du Pèlerinage de la Tour de l'Yser et le «Vlaams Komité voor Brussel». Les thèses hostiles à Bruxelles développées par ces mouvements flamands sont connues de tous.

Cet exemple montre que les autorités flamandes favorisent délibérément des mouvements extrémistes et vont même jusqu'à s'appuyer sur ceux-ci pour renforcer leur présence à Bruxelles, présence qui ne répond pas aux vœux de la population puisqu'au sein du Conseil régional bruxellois, le nombre de sièges francophones est passé de 64 à 65.

Si nous reconnaissons tous le droit de la population flamande de Bruxelles de participer pleinement à la vie de sa Communauté, nous devons, par contre, en tant que représentants des Bruxellois francophones, être spécialement vigilants à l'égard des projets et des initiatives des autorités flamandes qui tentent de nier l'évidente appartenance de Bruxelles — et de plus de 85 pour cent de sa population — à la Communauté française.

Les Bruxellois francophones doivent oser faire valoir leurs droits. De politesses en concessions, de concessions en recules, nous risquons de perdre le droit de vivre pleinement notre culture.

La Commission communautaire française doit être le moteur d'une politique visant, en concertation avec la Communauté française, à renforcer de manière visible la présence de la Communauté française à Bruxelles. Je me réjouis de retrouver clairement cette volonté dans l'accord de gouvernement du Collège.

Le 21 mai dernier, les Bruxellois francophones nous ont choisis pour être leurs représentants, mais certains concitoyens — bruxellois et francophones pourtant — n'ont pas pu voter pour nous. Ils sont 120 000, de langue et de culture françaises, Bruxellois de cœur, membres de notre Région parce qu'ils y travaillent, en fréquentent les écoles, les théâtres, les magasins. Ils n'ont pu choisir leurs représentants ni à la Région bruxelloise ni au Conseil de la Communauté française parce qu'ils habitent en périphérie, sur un sol où l'on ne reconnaît pas le droit à la population de participer à la vie de sa Communauté. Les discours de MM. Van den Brande et Van Rompuy, ce week-end, à Rhode-Saint-Genèse, confirment l'intolérance et l'exclusion dont sont victimes les francophones de la périphérie.

Au moment où l'on étudie au Conseil de l'Europe le projet de convention sur la protection des minorités, au moment où l'on ouvre les frontières au sein de l'Union européenne, comment ne pas réagir devant une telle mesquinerie? La Commission communautaire française a un rôle particulier à jouer pour ces francophones qui habitent aux portes de la capitale de la Communauté française. Il faut renforcer les liens qui unissent Bruxelles et sa périphérie. Les institutions culturelles francophones de la périphérie ont déjà perdu l'aide qui leur était apportée par la province de Brabant. Aujourd'hui, ce sont les subsides octroyés par la Communauté française qui font l'objet d'un recours à la Cour d'arbitrage, sur décision du *Vlaamse Raad*. Il est donc urgent de réagir. Il faut apporter aux habitants de la périphérie l'aide financière et politique dont ils ont besoin. Cette volonté, clairement énoncée par le Président Hasquin, doit se traduire rapidement dans la réalité. Il faut soutenir les mandataires francophones de la périphérie. Pour ce faire, des initiatives

doivent être prises, tant au niveau du Collège qu’au sein même de notre Assemblée, par exemple dans l’organisation de notre travail parlementaire. La solidarité entre les francophones de Bruxelles et de sa périphérie doit rapidement reposer sur une base institutionnelle.

Mme Marie Nagy. — Pourquoi n’allez-vous pas habiter à Rhode-Saint-Genèse par solidarité ?

Mme Caroline Persoons. — Parce que j’habite à Bruxelles. Selon moi, il faut des personnes des deux côtés pour être «solidaire». Si on élargissait les limites de Bruxelles pour les fixer à ses véritables dimensions sociologiques et culturelles, alors la représentation flamande imposée au sein du Gouvernement de la Région bruxelloise serait significative. *(Interruption de Mme Nagy.)*

Si vous me le permettez, je souhaiterais terminer. C’est la première fois que je prends la parole à cette tribune et ce ne sera pas la dernière, du moins je l’espère.

M. Hervé Hasquin, Président du Collège. — Nous pourrions l’applaudir pour son maiden speech. *(Applaudissements.)*

Mme Caroline Persoons. — La Commission communautaire française doit faire rayonner la culture française à Bruxelles et aux alentours.

Osons notre francophonie ! Osons être présents à Bruxelles ! Osons la solidarité avec la périphérie ! *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. le Président. — La parole est à M. Désir.

M. Georges Désir. — Monsieur le Président, Monsieur le Président du Collège, Chers Collègues, je n’avais pas l’intention de prendre la parole aujourd’hui car mon intervention était prévue pour demain. Mais la liste des orateurs étant épuisée, j’ai été invité à monter ce soir à la tribune.

Je suis étonné du fait que cette nouvelle Assemblée qui compte de nombreux membres ait déjà terminé ce débat. Cela nous change un peu de la Chambre et du Sénat, où chacun souhaitait absolument utiliser son temps de parole. Mais l’essentiel a été dit.

A vous entendre, on a cependant l’impression que nous entrons dans une nouvelle ère. Ce n’est pas tout à fait exact. En effet, en marge de votre déclaration, Monsieur le Président du Collège, et malgré toutes les interventions de mes collègues, je rappelle que le FDF s’est toujours attaché à la défense du caractère francophone de Bruxelles, devenue capitale de la Communauté française de Belgique.

Cette lutte opiniâtre a commencé après les élections d’Agglomération, en 1971. C’est un privilège du doyen que de rappeler l’historique des événements.

Lorsque la Commission française de la culture, appelée aussi Commission Poupko, a été mise en place avec nos partenaires libéraux, le FDF a joué un rôle majeur. Cette commission a existé pendant dix-sept années. Je ne reviendrai pas sur la raison pour laquelle on n’a jamais réorganisé des élections. Cela fait partie de la mesquine histoire de notre pays ! Personnellement, j’ai eu l’opportunité de siéger dans cette commission comme conseiller d’abord, comme vice-président ensuite, aux côtés de notre actuel Président d’assemblée, Robert Hotyat. Il y a donc eu une certaine continuité dans le travail. Celui-ci était accompli plus discrètement qu’il ne l’est aujourd’hui. Nous ne disposions pas d’une belle grande salle. Notre travail était obscur, accompli avec patience mais il était efficace, selon moi, notamment grâce à un Président omniprésent qui, durant toutes ces années, fut un des meilleurs connaisseurs de la vie culturelle et associative de la Région bruxelloise. Je tenais à rendre cet

hommage à Jean-Pierre Poupko, souvent brocardé mais dont les mérites ont rarement été soulignés.

A partir de 1989, en conclusion des premières élections régionales, sur la base d’un système complexe, et sans guère plus de moyens financiers supplémentaires, la CFC a été remplacée par la COCOF. C’est un titre que je n’ai jamais apprécié, mais il est court et il se retient aisément. J’ai eu l’honneur d’être le premier «parrain» de cette commission, laquelle avait des compétences quasiment identiques à celles de la CFC mais elle devait en rendre compte — c’était là l’essentielle différence entre la CFC et la COCOF — à 64 juges exigeants et fouineurs, les 64 membres francophones de la première ACCF.

Maintenant, depuis les derniers accords et par suite de la mise en place de la nouvelle Assemblée de la Communauté, grâce aux transferts d’exercice de compétences, la COCOF pourra élargir son champ d’action aussi bien dans le domaine de l’enseignement ex-provincial — le Collège devient le pouvoir organisateur — que dans celui, voisin et essentiel, de la formation professionnelle, alors que la conjoncture n’a jamais été aussi inquiétante pour les jeunes demandeurs d’emploi.

En ce qui concerne les matières transférées, comme vous le précisez dans votre déclaration, Monsieur le Président, le volet le plus sensible a trait à la santé et à l’aide aux personnes. La conclusion d’accords avec la Région wallonne et la Communauté flamande doit déboucher sur une efficacité grandissante. Le FDF, constant dans ses actions, a toujours été en première ligne de ce combat depuis vingt-quatre ans et continuera à l’être.

Plusieurs concentrations urbaines se disputent, dans le monde, le titre de deuxième ville francophone, après Paris, bien entendu. Bruxelles...

M. Stéphane de Lobkowicz. — Vous oubliez Kinshasa et Montréal.

M. Georges Désir. — Vous devez savoir que le français n’est pas la langue usuelle à Kinshasa, pas plus que dans certaines capitales africaines.

M. Stéphane de Lobkowicz. — Et Marseille ?

M. Georges Désir. — J’aimerais continuer mon intervention, si vous le permettez.

Selon mes derniers calculs qui peuvent toujours être contestés, Lille et Lyon peuvent prétendre à ce titre de deuxième ville francophone dans l’hexagone.

En dehors de la France, sur le plan des majorités s’exprimant principalement en français, Bruxelles et Montréal se situent quasiment sur un pied d’égalité, avec cette plus grande difficulté d’être qu’elles comportent des populations d’origines et de cultures diverses, tantôt majoritaires, tantôt minoritaires.

Montréal a la chance de se situer dans une région où les francophones sont non seulement majoritaires, mais aussi quasi autonomes. Bruxelles a le handicap d’être une capitale à majorité francophone dans un Etat fédéral à majorité flamande, isolée artificiellement du reste de la Belgique francophone. L’avantage de Bruxelles est cependant d’être la capitale actuelle et future de l’Europe. Ce titre enviable doit absolument être exploité. En tant que population majoritaire de cette ville, nous avons cette responsabilité.

J’ai relevé dans votre déclaration, Monsieur le Président, que vous vous efforcerez, ce qui est bien naturel, d’assurer un double rayonnement : celui des francophones de Bruxelles et celui de la Communauté française de Belgique. Vous avez ajouté que la concertation avec la Communauté française sera intensifiée afin que soient organisées à Bruxelles de grandes manifestations culturelles. Sera-ce dans le domaine théâtral, dans celui de l’audiovisuel, de la danse ou des arts plastiques ?

Nous avons, dans nos conservatoires, nos instituts, nos académies, des talents d'une richesse incontestable qui n'ont souvent comme seule possibilité d'atteindre une renommée internationale que de « monter » à Paris.

Bruxelles doit être, demain, une ville-phare pour le monde de la francité. Nous attendons donc l'annonce imminente d'un festival, d'un concours ou d'une rencontre auxquels seront conviés les spécialistes de la francité qui représentent quand même — Kinshasa comprise — environ 200 millions de locuteurs.

Mais si la diffusion de la culture n'avait pour seule ambition que d'être une sorte de grand'messe internationale, sa définition serait un peu courte. Comme vous le savez, puisque vous êtes également un municipaliste, le problème est abordé quasi journellement dans les communes, au niveau des quartiers, dans le monde associatif. Dès lors, je pose la question qui n'a reçu qu'une esquisse de réponse et à laquelle, j'en suis persuadé, vous allez vous atteler : *quid* des infrastructures ?

Bien sûr, je suis un partisan de la culture de communication bien plus que de la culture de diffusion. Mais l'une ne va pas sans l'autre. Sans infrastructure, il apparaît difficile de dépasser un certain stade. La Région flamande, qui a fusionné avec le Vlaamse Raad, n'hésite pas actuellement à investir dans les *trefcentra*, les crèches et le parascolaire communal. Il semble bien que, dans ce domaine, les difficultés budgétaires ne soient pas un obstacle pour nos concitoyens de langue flamande. Ces dernières années, la Flandre a largement misé en Région bruxelloise, que ce soit place des Martyrs — comme cela a été dit cet après-midi — ou dans des centres culturels unilingues flamands.

L'Etat fédéral a également passé des accords avec diverses institutions ou écoles européennes sur le plan des infrastructures scolaires et sportives. Je trouve cela parfait; les partenaires au sein de l'Union européenne sont à présent au nombre de quinze et nous avons donc un devoir d'accueil. Mais les moyens en investissements deviennent difficilement comparables. Il ne faudrait pas que, demain, les conditions de participation à la vie culturelle et/ou sportive à Bruxelles soient à vitesse variable selon que l'on est francophone, flamand, européen ou autre. Quelle que soit leur origine, les citoyens de la Région de Bruxelles-Capitale ont droit aux mêmes égards.

Mme Evelyne Huytebroeck. — C'est déjà le cas.

M. Georges Désir. — C'est une mise en garde, mais j'ai confiance. La solution n'est pas facile. Il conviendra de négocier avec les différents échelons de pouvoir.

Mme Evelyne Huytebroeck. — C'est M. Picqué qui assume la culture, donc aucun problème ne se posera.

M. Georges Désir. — Il ne faudrait pas que les francophones, largement majoritaires dans cette Région, soient réduits à la portion congrue.

Mme Evelyne Huytebroeck. — C'est à eux à le vouloir.

M. Georges Désir. — Pour le reste de votre déclaration, Monsieur le Président du Collège, je vous fais confiance. Nous serons là pour vous aider, comme le FDF l'a fait pendant vingt-quatre ans. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — L'ordre du jour est ainsi épuisé.

La séance est levée.

Prochaine séance demain, 11 juillet 1995, à 9 h 30.

— La séance est levée à 18 h 35.

Membres présents à la séance :

MM. Adriaens, André, Mmes Bouarfa, Bultot, Caron, Carthe, Carton de Wiart, MM. Clerfayt, Cools, Cornelissen, Daif, Debry, De Coster, Decourty, De Decker, De Grave, de Lobkowitz, de Looz-Corswarem, Demannez, de Patoul, Mme De Permentier, MM. Désir, Drouart, Mmes F. Dupuis, G. Dupuis, M. Eloy, Mme Foucart, MM. Fripiat, Galand, Gosuin, Grimberghs, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hasquin, Hecq, Hermanus, Hotyat, Mme Huytebroeck, MM. Leduc, Lemaire, Lemesre, Lemmens, Matagne, Mmes Molenberg, Mouzon, Nagy, Payfa, Persoons, MM. Picqué, Romdhani, Rozenberg, Mme Schepmans, MM. Smits, Thielemans, Tomas, Mme Vanpevenage, MM. van Weddingen, Veldekens et Zenner.

